

**Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou**  
**Faculté des Lettres et des Langues**  
**Département de Traduction et Interprétariat**



**La traduction de l'expression d'interdiction dans le saint Coran**  
**Etude analytique et comparative de deux traductions de la sourate**  
**Al Baqara البقرة de l'arabe vers le français**  
**Traductions de Denise MASSON et de Malek CHEBEL comme modèle**

Mémoire élaboré en vue de l'obtention du diplôme de master  
académique en traduction  
Option : Arabe/Français/Arabe

**Présenté par**

MESRANE Ouassila

SADI Karima

**Sous la direction de :**

M<sup>elle</sup> BENHIDJEB Taous

Asmah

**Année universitaire : 2014/2015**

# *Dédicaces*

*Je dédie ce mémoire à :*

*Mes parents : qui m'ont toujours donnés le maximum de ce qu'ils pouvaient. Ils m'ont épaulés dans les moments difficiles. Qu'ils reçoivent à travers ce travail aussi modeste soit-il, l'expression de mes sentiments et de mon éternelle gratitude.*

*Ma sœur Karima et mes trois frères Younes, Tarik et Fouad qui n'ont cessé d'être des exemples de persévérance, de courage et de générosité.*

*Ma belle-sœur Nassima et mon neveu Ilyes pour leur présence à mes cotés.*

*Mes amis Katia, Zina et Idir.*

## *DEDICACES*

*Je dédie ce travail à ma petite famille, à mes chers parents que le bon Dieu me les garde Lounis et Nadia, qui m'ont appris la persévérance, ils m'ont soutenus durant tout mon parcours d'étude, ils étaient là à chaque moment de ma vie et sans eux je n'aurais jamais pu atteindre mon statut actuel, leur amour et leur soutien suscitera toujours ma gratitude.*

*A mes chers frères et sœurs : mon grand frère Djallil qui a été et restera toujours un modèle pour moi, à Salah, Massinissa, Sabrina, Lila et mon petit neveu Momoh que j'aime tant.*

*Comme je le dédie à mes amis et mes camarades.*

## ***REMERCIEMENTS***

*Nous remercions Dieu pour sa bénédiction et de nous avoir accordé la santé pour réaliser ce travail afin d'acquérir le savoir.*

*Nous tenons également à remercier notre directrice de recherche Madame BENHIDJEB pour son effort et sa gentillesse et cela tout au long de la réalisation de ce travail, et sans elle cette étude n'aurait jamais vu le jour.*

*Nous aimerons aussi exprimer notre gratitude vis-à-vis des enseignants du département de traduction et d'interprétariat, et tout ceux qui œuvrent au sein de ce département*

*Comme nous remercions toute personne qui nous a aidé de près ou de loin  
Merci à vous.*

# SOMMAIRE

DEDICACES

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE I : LA TRADUCTION DU TEXTE CORANIQUE

CHAPITRE II : LES EXPRESSIONS D'INTERDICTION DANS LE  
CORAN ET LES APPROCHES THEORIQUES DE LA TRADUCTION

CHAPITRE III : ETUDE ANALYTIQUE ET COMPARATIVE DU  
CORPUS

CONCLUSION GENERALE

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

TABLE DES MATIERE

ANNEXE

RESUME

# **INTRODUCTION**

## Introduction générale

---

La traduction du saint Coran est nécessaire pour les musulmans non arabophones et pour les non musulmans également. Mais sa traduction reste difficile, voire impossible à cause de sa sémantique complexe et son style inimitable. C'est pour cela que, le traducteur doit avoir des connaissances profondes et de ne pas se contenter uniquement du volet linguistique ; pour mieux réexprimer les différentes expressions coraniques que ça soit sur l'aspect esthétique ou sémantique tels que les expressions d'interdiction dans la rhétorique arabe.

Ces expressions sont utilisées pour interdire un acte, mais dans un sens tropique, elles ont plusieurs fonctions qui sont au nombre de douze, à savoir l'amertume de l'acte, la prière le mépris, le désespoir, l'humiliation, la conversion la discipline, l'avertissement, l'impatience, la sécurité, l'égalité, définir le sort. De ce fait, la traduction de ce phénomène dans le Coran pose un problème pour les traducteurs lors de leurs réexpression. Cette difficulté fera l'objet de notre étude que nous intitulons «la traduction de l'expression d'interdiction dans le saint Coran. Etude analytique et comparative de deux traductions de la sourate Al-Baqara traductions de Denise MASSON et de Malek CHEBEL comme modèle.

Notre étude vise à dégager les expressions d'interdiction et chercher leurs interprétations, en se basant sur l'exégèse d'Ibn KATHIR. Al-Hâfidh Chamsoud-Dine l'a décrit comme étant :*«un pilier digne de confiance pour les narrateurs, une référence pour les historiens et un point de repère pour les exégètes»*, (<http://www.sourceislam.com/limam-ibn-kathir.html>, consulté le :14/09/2015), puis analyser les deux traductions et voir s'elles ont rendu le sens de ces expressions, pour enfin faire une comparaison entre les deux traductions choisies avec l'original, et cela pour apporter un plus à la traduction coranique. Ce qui nous amène à s'interroger : **comment les deux traducteurs ont procédé pour la traduction de ces expressions ?**

Et est-ce que ils ont pu réexprimer leurs sens dans la langue d'arrivée ? comment peut-on aboutir à une traduction correcte des expressions d'interdiction dans le Coran ? est-ce qu'on peut se contenter d'une traduction littérale sans recourir au contexte ou doit-on s'appuyer sur l'exégèse ?

Pour répondre à cette série de questions nous proposons les hypothèses suivantes :

- La compréhension des fonctions des expressions d'interdiction est nécessaire pour leur traduction.

## Introduction générale

---

- Le contexte joue un rôle indispensable pour la détermination du sens.
- L'apport cognitif de l'exégèse coranique est capital dans toute tentative de traduction.

Tout au long de notre recherche, nous avons trouvé plusieurs travaux sur la traduction du Coran comme la thèse de doctorat de Ferhat MAMMARI « Le Concept de Littéralité dans la traduction du Coran » ainsi que le mémoire de Khaled LAREK « Difficulté de traduire la dimension esthétique du texte coranique à la lumière d'une étude comparative de deux traductions de la Sourate Al-Rahman. ». Mais concernant les expressions d'interdiction, nous n'avons pas trouvé de travaux sur ce sujet, à cause de son originalité, ce qui nous a poussé à le choisir. Nous voulons aussi porter l'attention du traducteur quant à la traduction des expressions d'interdiction afin de ne pas fausser la parole divine.

Le choix d'un corpus est déterminant pour un travail de recherche, il doit être bien précis, c'est pourquoi, notre travail portera sur l'étude de dix versets de la sourate Al-Baqara. Nous avons choisi spécialement cette sourate pour sa richesse en expressions d'interdiction et cela afin d'illustrer la difficulté de traduire leurs dimensions sémantiques et stylistiques. L'objectif de notre recherche est de faire une étude analytique et comparative de deux traductions vers le français. La première est celle de Malek CHEBEL « le Coran, nouvelle traduction de Malek CHEBEL, version électronique :11(03/13) ». Et la seconde est celle de Denise MASSON « le Coran, traduction Denise MASSON, édition de Denise MASSON ».

Nous avons choisi ces deux traductions à cause de la différence culturelle des deux traducteurs venant de deux horizons différents. Celle de Malek CHEBEL, car il est considéré comme étant un penseur d'un « Islam de lumières » et celle de Denise MASSON pour l'aisance de son style et pour son effort de fidélité.

Dans notre étude nous adopterons deux approches, les procédés de traduction de « VINAY et DARBLNET » pour analyser comment les deux traducteurs ont-ils procédé pour traduire ces expressions sur le plan linguistique, et sur l'approche herméneutique qui consiste à interpréter le sens des versets coraniques car leur traduction ne peut se faire littéralement.

Tout au long de notre recherche, nous avons utilisé plusieurs supports que ça soit livresques ou électroniques.

## **Introduction générale**

---

Notre travail se composera de trois chapitres, deux théoriques et un pratique. Dans le premier chapitre, nous aborderons la traduction coranique en citant l'importance de sa traduction et les différentes traductions françaises du texte coranique puis nous allons parler des difficultés de cette traduction sur plusieurs plans. Dans le deuxième chapitre nous parlerons des expressions d'interdiction dans le Coran et leurs différentes fonctions ainsi que les approches théoriques choisies pour l'étude de notre travail et qui sont les sept procédés de traduction de Vinay et Darblnet et l'approche herméneutique.

Quant au troisième chapitre, nous ferons une étude analytique et comparative de notre corpus. Et à la fin, nous terminerons par une conclusion où nous allons essayer de répondre aux questions que nous avons posées dans notre problématique et démontrer les difficultés rencontrées durant notre travail. Nous avons rencontré quelques difficultés comme le manque d'ouvrages en arabe pour déterminer la fonction de chaque expression d'interdiction, comme nous n'avons pas trouvé des ouvrages en langue française traitant l'expression de l'interdiction, et aussi la difficulté de saisir le sens des versets.

En espérant que notre travail servira comme piste de recherche pour approfondir la recherche dans ce domaine.

# **PARTIE THEORIQUE**

**CHAPITRE I**

**LA TRADUCTION DU**

**TEXTE CORANIQUE**

Dans notre premier chapitre, nous parlerons de l'importance de la traduction coranique pour les non arabophones, comme nous citons des différentes traductions coraniques faites dans la langue française. En suite nous énumérons les spécificités de ce genre de texte, qui constitue en même temps les difficultés de la traduction coranique, sur le niveau de certaines catégories grammaticales, ainsi que la connotation et la dénotation dans lesquelles l'énoncé est émis, ou bien, sur le plan sémantique et stylistique.

### **1.1 L'importance de la traduction coranique**

Le Coran ait toujours suscité plusieurs questions et cela depuis sa révélation, et surtout après que l'Islam ait pris de l'ampleur en dehors des frontières arabes, car il y a ceux qui favorisent sa traduction d'autres opposants. Mais l'idée de l'impossibilité de sa traduction est vite écartée. Comme nous le savons le Coran est destiné à l'humanité toute entière. De ce fait, *« le message est universel et même au temps du prophète, il avait des traductions comme celle de Salmân al-Fârisi, un Persan, qui aurait traduit la première sourate (« l'Ouvrante » « en langue perse, alors que Ja'far ibn AbiTâlib aurait traduit en guèze, langue abyssinienne, les versets qui racontent l'histoire de Jésus et de Marie au Négus d'Éthiopie, lorsqu'il y fut envoyé comme ambassadeur au début de la mission prophétique »* (Gaafar SADEK , 2007 :89-90).

Donc pour ceux qui considèrent que le Coran ne peut être traduit, avancent que premièrement le Coran est la parole de Dieu et l'être humain ne peut la reproduire de la même manière avec le même style. Le Coran est caractérisé par une densité sémantique avec toujours plusieurs ouvertures d'interprétations accompagnées par les exégèses (CHEDIA Trabelsi ,2000 :400) dont le traducteur doit prendre en considération lors de la traduction, car une mauvaise traduction peut occulter la parole divine ou même aller jusqu'à la fausser. Ce qui fait du Coran un texte difficile à traduire, ce sont ces caractéristiques tant au niveau stylistique ou bien sémantique comme nous l'avons mentionnés.

Les conservateurs considèrent *« le coran, le livre sacré par excellence, miracle intemporel, parole de Dieu dénuée de tout défaut et surtout inimitable »*. (blog.decouvrirlislam.net-consulté le11/09/2015), l'homme ne peut reproduire une œuvre similaire donc, sa traduction restera problématique. Le Coran est un texte unique en son genre et hors de la portée humaine. Ils avancent que le Coran est révélé en arabe donc il ne faut pas le réciter dans une autre langue, ils vont même jusqu'à considérer que sa traduction est un pêché, et

que toute personne voulant se convertir à l'islam, devra automatiquement l'apprendre avec sa langue de révélation, pour cela ils s'appuient sur les versets cités dans le coran comme par exemple le verset 28 de la sourate Az-Zumar "قرأنا عربيا غير ذي عوج لعلكم تتقون" «*Un Coran [en langue] arabe, sans aucune équivoque. Peut-être craindront-ils [Dieu] ?*» (Malek CHEBEL :737).

Dans cette même idée, il y a aussi ceux qui considèrent que le Coran est inimitable en lui-même c'est-à dire que les humains sont impuissants de faire une œuvre similaire , à produire un texte semblable au Coran et d'autres considèrent que Dieu est délibérément intervenu pour empêcher les Arabes de produire un texte semblable au Coran (Fatma KHELEF ,2012 ) et en ajoutant à cela, «*la constitution d'un système grammatical cohérent était liée, compte tenu du caractère particulier des écritures sémitiques, à la définition d'une méthode graphique rigoureuse*». (internet). Le génie de la langue arabe est aussi spécifique, compliqué et différent de la langue d'arrivée ce qui rend la tâche du traducteur difficile.

De plus, «*ce texte sacré se distingue par une richesse stylistique telle qu'il est considéré par les Arabes comme inimitable*», (CHEDIA Trabelsi , 2000 :400) car le Coran est écrit en prose rimée. Dans le temps, les arabes parlaient avec éloquence finissant souvent leurs paroles par des rimes, ce qui fait d'elle une langue belle et inimitable.

Dans la première partie, les conservateurs voulaient mettre en évidence le concept de l'inimitabilité mais on ne peut ignorer que le Coran a un caractère universel de façon que l'Arabe et le non-Arabe le reconnaissent, comme le démontre bien le verset 107 «*وما أرسلناك إلا رحمة للعالمين* » .Le Coran est destiné à l'humanité toute entière que ça soit un arabophone ou un non-arabophone ce qui fait de lui un message universel, d'où la traduction du Coran est plus que nécessaire pour que les non arabophones comprennent le contenu de ce message, c'est pour cette raison là qu'on trouve ceux qui favorisent sa traduction vers d'autres langues.

## 1.2 Les importantes traductions françaises du texte coranique

Le Coran est pour les musulmans, l'intermédiaire essentiel entre Dieu et l'homme. Considéré ainsi comme parole de Dieu et donc inimitable, le Coran ne peut théoriquement être traduit. Mais les musulmans non arabophones ont besoin de saisir en gros l'expression du message coranique et pour cela il faut l'aborder dans leur propre langue en le paraphrasant en quelque sorte. De ce fait, des essais de traductions du coran ont vu le jour et surtout les traductions françaises. Dans ce cadre Blachère dit « *Il est vrai que l'intérêt suscité par le Coran, ainsi que les intentions des traducteurs, ont varié selon les communautés, les langues, les époques et les contextes politico-religieux d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre* » (1991 : 264). Si nous prenons le cas de la France, par exemple, nous constatons que le besoin de traduire le texte coranique n'a pas commencé qu'à partir du 17<sup>ème</sup> siècle et depuis de nombreuses traductions ont été réalisées.

La plus ancienne traduction française du Coran est celle d'André du Ryer, sous le titre de L'Alcoran de Mahomet. Et depuis, les maisons d'éditions publient une version des traductions presque chaque année. Mais la traduction d'André du Ryer était la mieux réussie à l'époque et prenait de l'ampleur dans toute l'Europe. (MAMERI,2006)

La deuxième nouvelle traduction française du Coran la plus répandue, était celle de Claude Savary en 1782. Elle contenait des aperçus sur le prophète Mohamed, tiré d'auteurs musulmans. A propos de cette traduction, BLACHERE notait : « *Esprit ouvert et curieux, mais superficiel et très enclin à la déclamation, Savary avait connu l'islam au cours d'un séjour en Egypte. Il semble bien possédait l'arabe dialectale, il n'a par contre qu'une connaissance insuffisante de la langue écrite. Sa version du Coran s'appuie donc sur celle de Marraci et de Sale, avec confrontation du texte arabe. Malgré tout, elle ne laisse d'être fort supérieur à celle de Du Ryer* »(BLACHERE :217).

A partir de 1929, c'était au tour des musulmans français de réaliser des traductions du Coran. La première était celle d' E. MONTET, qui n'a pas eu le succès espéré à cause de ses erreurs dans le fond et dans la forme, par contre elle avait comme même un avantage qui est les notes qu'elle avait au début de chaque chapitre.

La seconde, celle de (LAIMACHE et BENDAOU), qui incitait les traducteurs à traduire le Coran de plus en plus car ce dernier avait un message universel et il n'est pas limité seulement au monde arabe, (F.MAMERI,2006).

Chaque traduction réalisée rencontre des problèmes car souvent cette traduction ne rend pas le sens exact des versets coraniques voir même les traduire d'une manière erronée. Dans certains cas, la raison de ce problème est liée au fait que le traducteur ne fait pas attention aux croyances des musulmans et se concentre plus sur le récepteur cible de sa société. Une autre raison engendrant ce problème est le manque de recours à l'exégèse du Coran ou bien une mauvaise compréhension ce qui provoque des contres sens. En lisant ces traductions, on ressent la présence de la culture occidentale musulmane.

Les traductions contemporaines peuvent être classées en deux groupes selon MAMERI:«œuvres de traducteurs croyants, et plutôt destinées aux musulmans francophones, elles sont alors présentées comme des traductions des « sens » des versets du «Saint Coran» ou du Coran «inimitable»; à l'intention du grand public, on trouvera plutôt les termes d'«essais» ou « essais d'interprétation » du Coran. Pour certains musulmans, les traductions actuelles disponibles sont peu fiables, en particulier celle très répandue de Kasimirski (1840), ou les traductions non « révisées » par une autorité islamique»(Farhet, MAMERI :36).

### **1.3 Les caractéristiques générales du texte coranique**

La tâche d'un traducteur de textes coraniques est très complexe, car le Coran demeure le texte arabe le plus difficile à traduire. Le texte coranique recèle des propriétés lexicales, morphosyntaxiques et même phonologiques qui ne sont nullement dûes à l'effet du hasard. Le Coran se caractérise à la fois par une simplicité des mots et d'une complexité du flux verbal. C'est ainsi que, par sa simplicité et sa clarté extrême, le vocabulaire coranique suscite chez tout lecteur du Coran un effet majeur qui, comme le constate correctement BERQUE : « le vocabulaire coranique appartient indépendamment même des sonorités, à des suggestions obliques, connotation et nuances. De là un cumul spécifique entre l'impression de clarté, presque de familiarité, (...) et celle d'altitudes à multiples niveau)». (1990 :734)

Cependant bien que la langue de révélation soit l'arabe, le message même contenu dans le Coran a une vocation universelle, il est donc destiné à être transmis à des populations non arabes ou arabisantes. Le verset 21/107 fait ainsi part de la dimension globale du message coranique : «Et Nous ne t'avons envoyé que comme miséricorde pour l'Univers». d'où la nécessité d'un travail de traduction chose qui a été faite par plusieurs traducteurs mais le travail n'a pas été facile pour eux vu toutes les difficultés rencontrées lors de la traduction et parmi ces difficultés on citera ci –dessous celles que nous considérons les plus importantes.

## 1-4 Difficultés de la traduction coranique

## 1-4-1 : Difficultés au niveau de certaines catégories grammaticales

Certaines catégories grammaticales posent souvent des problèmes aux traducteurs surtout si on ne les trouve pas dans la langue cible ou si elles expriment plusieurs fonctions dans la langue source que ça soit sur l'aspect sémantique ou stylistique. C'est le cas, par exemple, de la particule de négation lâ (لا) et des conjonctions wa(و) et fa(ف).

A l'exemple de la particule Lâ qui pose un vrai problème pour les commentateurs qui l'analysent tantôt comme explétive, tantôt comme exclamative introduisant un serment, tantôt une particule désignant le but ou la conséquence. Le traducteur doit tenir compte de ces multiples valeurs en s'appuyant notamment sur le contexte. Mais les traducteurs sont souvent tombés dans la contradiction la plus déroutante. A l'exemple des deux traductions du verset 16 de sourate 84 (al inchiqaq) faites par MONTET et PGDRS : « *فلا أقسم بالشفق* »

MONTET le traduit par <<*je ne jurerai pas par le crépuscule*>>. Tout en ajoutant dans une note explicative en bas de la page :<<*il est inutile de jurer tant la chose est certaine*>>. (MOUCHAWEH,2002 :23)

« *Il a été induit à l'erreur par les grammairiens arabes qui analysent lâici comme « زائدة », c'est-à-dire nous ne pouvons déclencher aucun changement du cas morphologique de la catégorie minimale nominale ou verbale qui le suit. Lâ ici sert à confirmer et à fortifier le sens* ».

Tandis que PGDRS le traduit par :

« *Non !...Je jure par le crépuscule*>>.(MOUCHAWEH,2002 :23)

Il s'en tient à une traduction littérale, puisque « lâ » est traduit par non. Pour lui les deux traductions fournissent des informations tout à fait contradictoires.

D'autre part, la conjonction « fa » est une catégorie grammaticale à qui on ne peut pas trouver un correspondant exact en français. Comme « wa » elle peut marquer la coordination, mais aussi la conséquence, l'intention ou la dérivation.

**1.4.2 : Dénotation vs connotation**

La dénotation indique le ou les sens objectifs d'un mot ; ce sont les sens inscrits au dictionnaire. Par contre la connotation est un sens donné au mot, qui implique une valeur culturelle ou morale pour des personnes qui ont une expérience ou des références communes sur les plans historique, géographique, social, politique et artistique.

Les connotations n'apparaissent généralement pas dans les dictionnaires, d'autant plus qu'elles peuvent être locales, reliées à des groupes de personnes qu'elles évoluent avec le temps ou avec un événement ponctuel. Pour les comprendre, le lecteur doit connaître le contexte dans lequel le texte a été produit.

Selon Irina MAVRODIN, *«le traducteur peut s'attaquer au texte religieux de deux manières différentes : il peut soit moderniser le texte religieux en le rendant compréhensible à la nouvelle génération, soit garder son air archaïque, voir sacré. De ces deux démarches, la traductrice recommande la seconde.»* ( MOUCHAWEH,2002 :24). D'ailleurs, si nous examinons les différentes traductions françaises du Coran, nous remarquerons que le traducteur peut commettre de graves erreurs s'il s'en tient uniquement aux dénnotations des unités lexicales et néglige leurs connotations. Or, les connotations des mots sont toujours liées avec leurs champs sémantiques dans le contexte (MOUCHAWEH :2002).

**1.4.3 : Sur le plan stylistique**

Le Coran a une vocation universelle et s'adresse à tous les hommes de tous âges. Sans prendre en considération leurs différences sur tous les niveaux. Le langage du Coran y est clair et compréhensible, et accessible à tout le monde. Dans le verset 40 de la sourate la lune, Dieu révèle ceci à propos du Coran: *«Nous avons facilité la compréhension du Coran de façon à en faire un motif de réflexion. Y a-t-il quelqu'un pour y réfléchir ? »* (CHEBEL :432)

Bien que son style soit aisément compréhensible, personne n'est parvenu à imiter le Coran. Nous allons montrer un verset dans lequel Dieu attire notre attention sur le caractère inimitable du Coran: *«Si vous doutez de la véracité du message que Nous avons révélé à Notre serviteur, donnez-en une sourate semblable et faites venir vos témoins autres qu'Allah si vous êtes véridiques »* (CHEBEL : 20). Un autre aspect qui rend le Coran inimitable c'est ses expressions qui ont de la rime, ses contextures adressées et la beauté de ses versets aux significations profondes. Le traducteur du Coran est devant un langage nouveau pour lui, il

ne ressemble ni à la prose ni à la poésie. Car le style du Coran, est beaucoup plus beau que celui de la prose ou de la poésie, du coup, il crée des sensations fabuleuses chez nous.

Des recherches et des études ont été réalisées sur le système de rimes composant le Coran sous le nom de "prose rimée", à l'instar du célèbre scientifique britannique, le Professeur Adel M. A. Abbas qui a fait des recherches de grande envergure sur les lettres et l'agencement des rimes dans le Coran, au moyen de graphiques et de diagrammes. Après ces études, il a été constaté à titre d'exemple, que parmi ces lettres, la lettre "Noun" se trouve dans les rimes de plusieurs sourates. Il a été noté que 50,08% du Livre sont rimés avec "Noun". En d'autres mots, la moitié des versets coraniques se terminent avec la lettre "Noun". Chose qui a été un grand obstacle pour les traducteurs d'établir de telles rimes.

#### **1.4.4 : Sur le plan sémantique**

*« Le Coran se caractérise par une densité sémantique pouvant donner lieu à une multitude, toujours ouverte, d'interprétations dont le traducteur doit prendre connaissance s'il ne veut pas risquer de donner une traduction qui réduirait ou occulterait les messages coraniques, d'où les différentes méthodes utilisées par les traducteurs pour combler au maximum les lacunes sémantiques ».* (DIB, Naima, 2009 :10). Donc Le traducteur est appelé à lire et cerner les différentes Exégèses du coran et la compréhension des interprétations les plus remarquables et les plus fréquentes de chaque verset, de chaque sourate. Il doit connaître également le contexte spatio-temporel de ces versets et les conditions de leur révélation. Cela pour pouvoir cerner ce sens afin de le transmettre vers la langue cible.

Sans cet ardu travail préalable, Trabelsi Chédia révèle

*« qu'il est impossible de traduire un grand nombre de versets quelle que soit la compétence linguistique du traducteur dans les deux langues de départ et d'arrivée, car le Coran comprend des versets dont le sens est évident — ayatbayinat — et d'autres dont le contenu est ambigu, équivoque — ayatmoutachabihat. L'apport cognitif des exégèses coraniques est ainsi capital dans toute tentative de traduction. Cependant, il est des traducteurs qui, parce qu'ils n'ont pas suffisamment lu d'exégèses coraniques, ou parce qu'ils se sont contentés d'exégèses dites « faibles », c'est-à-dire non fréquentes, non accréditées par la plupart des grands exégètes, ou encore parce qu'ils n'ont pas la compétence linguistique arabe ou française requise, ont fait des traductions comportant des erreurs d'interprétation de deux sortes: des erreurs personnelles et des erreurs d'ordre général ».* ( Trabelsi, Chédia,2000:402).

Trabelsi (2000) explique que même si le traducteur est compétant dans les deux langues, source et cible, ce n'est pas suffisant pour lui de traduire le Coran, car il a une densité

sémantique remarquable. Alors pour pouvoir le traduire, il faut recourir le maximum possible aux exégèses coraniques.

Nous concluons ce chapitre, par dire que le texte coranique est d'un genre particulier à travers sa densité sémantique et sa stylistique inimitable, ainsi que les autres spécificités citées précédemment et qui représentent des obstacles pour la traduction. Ne pas prendre en considérations ses caractéristiques lors de la traduction peut occulter le sens, et la parole divine.

**CHAPITRE II**  
**LES EXPRESSIONS**  
**D'INTERDICTION DANS**  
**LE CORAN ET LES**  
**APPROCHES**  
**THEORIQUES DE LA**  
**TRADUCTION**

## Chapitre II : Les expressions d'interdiction dans le coran et les approches théoriques de la traduction

---

Dans le deuxième chapitre que nous consacrons pour les expressions d'interdiction, où nous commençons par donner une définition de l'expression d'interdiction, et énumérons les différentes fonctions qui peuvent exprimer, avec les exemples. Comme nous consacrons une partie de ce chapitre pour les approches traductologiques que nous appliquons dans notre analyse, la première donc est celle de la stylistique comparée (les procédés de VINAY et DARBLNET), les procédés directs et les procédés obliques. La deuxième approche est celle de l'herméneutique que nous avons jugé adéquate pour analyser le sens des versets coraniques, toute en mettant en évidence ses fondements cités par « STEINER », ainsi que le rapport de l'approche herméneutique avec la traduction.

### 1. Les expressions d'interdictions dans le Coran

Dans ce qui suit, nous allons présenter une définition des expressions d'interdiction et leurs différentes fonctions qui peuvent exprimer en donnant les noms et leurs significations, en se référant au site (Fille//c :users/CBS informatique/Desktop/mémoire - صيغة النهي في القرآن الكريم - tout en proposant la traduction des noms de ces expressions.

#### 1.1 Définition de l'expression d'interdiction

L'expression d'interdiction est une expression utilisée pour interdire un acte ou interdire l'exercice de quelque chose. (Fille//c :users/CBS informatique/Desktop/mémoire صيغة النهي في القرآن الكريم - موقع مقالات إسلام ويب, consulté le 22/04/2015).

« صيغة النهي هو طلب الكف عن الشيء علي وجه الاستعلاء » (الهاشمي احمد. 1960 : 82)

« L'expression d'interdiction vise à interdire un acte »

**Exemple :** {النساء:29} «ولا تقتلوا أنفسكم» (Ne vous tuez pas), (M. CHEBEL, 54).

## Chapitre II : Les expressions d'interdiction dans le coran et les approches théoriques de la traduction

### 1.2 Les fonctions des expressions d'interdiction

L'expression d'interdiction dans un sens tropique exprime plusieurs fonctions, nous allons les illustrer par des exemples du coran, pour la version française nous avons choisi la traduction du Coran de Malek CHEBEL afin de saisir les différentes fonctions que les expressions d'interdiction peuvent exprimer.

#### 1.2.1 L'amertume de l'acte كراهية الفعل

Cette fonction exprime l'interdiction et afin de bien l'illustrer, nous prenons un exemple du saint Coran le verset 267 de la sourate El BaqAara

«يا ايها الذين امنوا امنوا انفقوا من طيباتكم ما كسبتم ومما اخرجنا لكم من الارض ولا تيمموا الخبيث منه  
تبتغون ولستم يا خبيثه الا ان تغمضوا فيسوا علموا ان الله خبي حديد»

«Ne donnez pas ce qui est avarié, à moins de le faire sans intention maligne pour autant que vous fermiez les yeux à ce sujet». (Malek,CHEBEL:46).

قال الصرفي:

حتهم على انفاق اطيب اموالهم، لا انه يحرم عليهم انفاق الخبيث من التمر، او الشعير من القوت، وإن كانوا  
يقتاتون ما فوفه... فالمراد بـ "الخبيث" هنا الاراد.

Et selon l'exégèse d' «El SERFI» Dieu à travers ce verset, conseille et commande les croyants de donner que les choses de bonne qualité, il leur interdit de donner ce qui est mauvais et vil. Et dans le même sens on peut aussi citer un autre verset de la sourate «al Isra» «*Ne te pavane pas sur terre, tu n'es pas en mesure de fendre la terre ni d'atteindre en hauteur les montagnes* » (Malek,CHEBEL: 225).

#### 1.2.2 La prière الدعاء

Parmi les versets coraniques qui illustrent cette fonction, nous citons

## Chapitre II : Les expressions d'interdiction dans le coran et les approches théoriques de la traduction

يقول عز و جل: « ربنا لا تزغ قلوبنا بعد إذ هديتنا » (آل عمران: 8)

«*Seigneur, ne désoriente pas nos cœurs après nous avoir excellemment orientés.* »(M. CHEBEL: 52). La fonction de cette expression d'interdiction est la prière, car dans ce verset les croyants prient Dieu afin de les guider dans le droit chemin, être parmi les fidèles, et garder toujours la foi.

Dans le même sens nous citons le verset 286 de la sourate Al Baqara :

« لا يكلف الله نفسا إلا وسعها لما ما كسبت وعليها ما اكتسبت ربنا لا تؤاخذنا إن نسينا أو أخطانا ربنا ولا نجعل علينا إصرا كما جعلته على الذين من قبلنا ربنا ولا تجعلنا ما لا طاقة لنا به وامنننا بما وأنزله لنا وارحمنا إنك أنت مولانا فانصرنا على القوم الكافرين »

«*Allah ne charge pas une âme sans qu'Il lui trouve des issues favorables.* Elle aura ce qu'elle a engrangé et sera débitrice de ce qu'elle aura fait. Seigneur, ne nous afflige pas de nos oublis ou de nos erreurs. Seigneur, ne nous charge pas des peines dont Tu as chargé ceux qui nous ont précédés. Seigneur, ne nous charge pas de ce que nous ne pouvons porter. Sois indulgent à notre égard, pardonne-nous et accorde-nous Ta miséricorde, Tu es notre Seigneur et Maître. Fais-nous vaincre le peuple des incroyants ». (M.CHEBEL :49).

Concernant le deuxième verset Dieu n'impose à personne une charge supérieure à ses capacités, car Il est clément envers ses créatures. Toute âme sera récompensée du bien qu'elle aura fait et punit du mal fait en acte ou en parole. « Dieu le tout-puissant indique aux hommes comment le prier et implorer son pardon ». (IBN KATHIR : 126).

### 1.2.3 « Le mépris » : التحقير

Dieu dit dans son verset

«ولا تمدن عينيك إلى ما متعنا به أزواجنا منهم زهرة الحياة الدنيا لنفتنهم فيه»(طه:131)

« Ne jette aucun regard de convoitise sur les bienfaits dont Nous avons comblé tel ou tel groupe parmi eux: ce ne sont là que quelques artifices terrestres et quelques tentations pour les mettre à l'épreuve ». (M.Chebel:255-256). L'interdiction dans ce verset vise à rabaisser la valeur de la vie qui ne représente qu'une tentation, il ne faut pas se laisser séduire par toutes les belles choses qu'elle offre car tout est éphémère.(Fille//c:users/CBS

## Chapitre II : Les expressions d'interdiction dans le coran et les approches théoriques de la traduction

informatique/Desktop/mémoire ويب مقالات إسلام - موقع مقالات الإسلام في القرآن الكريم - consulté le 22/04/2015).

### 1.2.4 « montrer le sort » : بيان العاقبة

Dieu dit dans son verset

Afin de démontrer le vouloir dire de cette fonction, nous prenons le verset 169, de la sourate «Al IMRAN» disant:

«ولا تحسبن الذين قتلوا في سبيل الله امواتا بل احياء عند ربهم يرزقون»

« Ne crois pas que ceux qui ont combattu dans la voie d'Allah sont morts. Non, ils sont vivants auprès de leur Seigneur. Ils seront gratifiés. » (Malek, CHEBEL:66)

Dans ce verset-là Dieu informe les fidèles que les martyres qui sont tués au service de Dieu sont vivants et qu'il pourvoit généreusement à tous leurs besoins.

### 1.2.5 « Le désespoir » : اليأس

Comme ces versets le montre bien

« ايما نكم » (التوبة:66)

« Ne vous cherchez pas d'excuses : vous êtes tombés dans l'incroyance après que vous eûtes embrassé la foi. Si Nous pardonnons à un groupe parmi vous, Nous châtierons les autres, car ils auraient été coupables. » (M. CHEBEL : 158).

Ainsi le verset,

«   » (التوبة:94)

« . Dis:Inutile de vous excuser, nous ne vous croyons pas.» (M.CHEBEL : 160-161).

Dans ces deux versets, Dieu s'adresse aux hypocrites et les incite à perdre tout espoir de gagner son pardon, s'ils ne lui obéissent pas et il n'entendra plus leur prière ni leur pardon.

### 1.2.6 « L'humiliation » : الالهانة

قال تعالى: «قال احسنوا فيها» (المؤمنون108)

Il leur dit : « Demeurez-y et ne me parlez pas. » (M. CHEBEL: 278)

## Chapitre II : Les expressions d'interdiction dans le coran et les approches théoriques de la traduction

Dieu s'adresse dans ce verset aux mécréants, il leurs dit qu'ils ne méritent rien de sa part et il ne veut, ni leurs parler, ni les voir.

### 1.2.7 «La conversion » الهداية:

Nous allons prendre le verset « 101 de la sourate El Maida »

قوله تعالى: «سألوا عن أشياء إن تبد لكم تسؤكم» (المائدة:101)

« *Ô vous qui croyez, ne posez pas de questions sur des choses qui pourraient vous porter préjudice si elles étaient révélées.* » (M. CHEBEL:104-105).

Dieu montre aux fidèles le chemin à suivre, comme par exemple il ne faut pas poser des questions sur des choses dont les conséquences peuvent se retourner contre eux.

### 1.2.8 « La discipline » الأدب:

Le verset 237 de la sourate Al Baqaara (البقرة:237)

وإن طلقتموهن من قبل أن تمسوهن وقد فرضتم لهن فريضة

فإنصفاً مما فرضتم إلا أن يعفون أو يعفو الذي بيده عقدة النكاح وأن تعفوا أقرب للتقوى ولا تنسوا الفضل بينكم إن الله بما تعملون بصير

« Si, en revanche, vous les avez répudiées avant de les avoir touchées, mais que vous vous êtes engagés envers elles au versement d'un douaire, vous leur en verserez la moitié, à moins qu'elles ne se désistent ou que ne se désiste celui qui détient le contrat de mariage. Se désister est plus proche de la piété. N'oubliez pas d'être compatissants l'un envers l'autre. Allah observe tout ce que vous faites.» (M. CHEBEL:42)

Dieu incite les époux à avoir de bonnes relations même après le divorce et ne jamais oublier la tendresse et la compassion qu'ils avaient autrefois entre eux.

### 1.2.9« L'avertissement » التحذير:

## Chapitre II : Les expressions d'interdiction dans le coran et les approches théoriques de la traduction

قوله: « يا ايها الذين امنوا اتقوا الله حق تقاته ولا تموتن اِلا وانتم مسلمون\_» (ال عمران:102)

«*Ô vous les croyants, craignez Allah comme Il doit être craint et ne mourez qu'en étant musulmans.*» (M. CHEBEL :60)

Dieu avertit toute personne croyante de ne pas mourir en étant incrédule après avoir été musulman.

### 1.2.10 « L'impatience » : التصبر

قال سبحانه: «لا تعزن إن الله معنا» (التوبة:40)

«Si vous ne le sauvez pas [le Prophète], Allah le sauvera : lorsqu'il était banni par ceux qui n'ont pas cru, il s'est trouvé dans la grotte<sup>16</sup> avec son autre compagnon<sup>17</sup> à qui il disait : Ne sois pas triste, Allah est de notre côté. Allah a alors fait descendre Sa quiétude<sup>18</sup> sur lui et l'a soutenu grâce à des soldats que vous ne voyiez pas. La parole de ceux qui n'ont pas cru s'est vue ainsi amoindrie, tandis que celle d'Allah s'imposait. Allah est puissant, tout de sagesse ». (M. CHEBEL:155).

Ce verset n'interdit pas le sentiment de tristesse car l'homme n'a pas le contrôle et les rappelle que Dieu est toujours présent à ses côtés. Il faut garder la foi et être patient.

### 1.2.11 « La sécurité » : الأمن

قوله تعالى: «يا موسى اقبل ولا تخف اِنَّكَ مِنَ الامنين» (الفصص:31)

«*Moïse, approche-toi, n'aie pas peur, tu es ici en toute sécurité.*» (M. CHEBEL:312).

Ici aussi, l'interdiction ne concerne pas le sentiment de la peur car l'homme ne peut pas commander ses sentiments mais Dieu à travers ce verset a interdit les raisons qui poussent à ce sentiment d'exister et cela dans le but de rassurer la personne.

### 1.2.12 L'égalité: التسوية

قوله تعالى: «فاصبروا او لا تصبروا» (الطور: 16)

## Chapitre II : Les expressions d'interdiction dans le coran et les approches théoriques de la traduction

---

« Brûlez-y, endurez ou n'endurez pas, vous êtes rétribués à la mesure des faits que vous avez commis ».(M.CHEBEL :426).

L'interdiction dans ce verset a une fonction d'égalité car Dieu, dans ce verset rappelle les incroyables que lors du jugement dernier, qu'ils soient patients ou pas, ils ne pourront pas résister dans l'enfer.

### 2. Les procédés de traduction de VINAY et DARBLNET

Selon VINAY et DARBLNET (1995), la traduction est une branche de la linguistique. VINAY et DARBLNET ont mis en œuvre un modèle de traduction qui a été une référence pour les traducteurs pendant un demi-siècle.

*« Ils tentent de développer dans leur ouvrage une approche de la traduction à partir d'une étude comparative du français et de l'anglais. Ils estiment que la traduction, le passage d'une langue A à une langue B, relève d'une discipline de nature comparative. Le but d'une telle discipline est d'expliquer les procédés impliqués dans le processus de traduction et de faciliter sa réalisation par la mise en relief de lois valables pour les deux langues en présence. »*

(VINAY et DARBLNET, 1995 :04).

D'après ce passage de ces auteurs, la traduction est un passage d'une langue à une autre toute en faisant une comparaison entre ces deux langues. Ce modèle est conçu pour définir les procédés et leur application dans la démarche traduisante.

*« Rappelons qu'au moment de traduire, le traducteur est confronté à deux niveaux linguistiques différents dont l'un est exprimé et figé, l'autre est encore potentiel et adaptable. Le traducteur a devant ses yeux un point de départ et il doit reformuler dans son esprit ce point-là. »*(Vinay et Darbelnet, 1958 :46). Puisque chaque langue a un génie bien spécifique, et une vision du monde bien différente des autres langues, les deux linguistes (Vinay et Darbelnet) ont arrêté sept procédés de traduction, qu'ils divisent en deux catégories : les procédés directs (l'emprunt, le calque, et la traduction littérale) et les procédés obliques (la transposition, la modulation, et l'adaptation).

#### 2.1 Les procédés directs

##### 2.1.1 L'emprunt

## **Chapitre II : Les expressions d'interdiction dans le coran et les approches théoriques de la traduction**

---

L'emprunt est l'un des procédés de traduction, on a recours à ce procédé lorsqu'il n'y a pas d'équivalent dans la langue cible comme par exemple les nouveaux termes techniques, concept étranger, c'est «*le plus simple des procédés de traduction*». (VINAY et DARBLNET, 1958 :47) consistant «*à ne pas traduire et à laisser tel quel un mot ou une expression de la langue de départ dans la langue d'arrivée. Par exemple pour introduire une couleur locale, on se servira de termes étrangers, on parlera de «dollars» et de «party» en Amérique, de «Tequilla» au Mexique etc. une phrase telle que : «the corner spoke» se traduit mieux par un emprunt: «le coroner prit la parole*». Mais dans le cas contraire le traducteur doit toujours favoriser l'équivalent à l'emprunt.

### **2.1.2-Le calque**

Le calque est un autre procédé de traduction, il ressemble à l'emprunt mais d'un genre spécial, «*On emprunte à la langue étrangère le syntagme, mais on traduit littéralement les éléments qui le composent. On aboutit, soit à un calque d'expression, qui respecte les structures syntaxiques de la langue d'arrivée, en introduisant un mode expressif nouveau. Soit à un calque de structure, qui introduit dans la langue une construction nouvelle.*» (VINAY et DARBLNET,1958 :47). Lors de l'utilisation de ce procédé, le traducteur doit faire vraiment attention car il peut amener à des traductions bâclées.

### **2.1.3 La traduction littérale**

«*La traduction littérale ou mot à mot désigne le passage de langue de départ à la langue d'arrivée aboutissant à un texte à la fois correct et idiomatique sans que le traducteur ait eu à se soucier d'autre chose que des servitudes linguistiques*». (VINAY et DARBLNET,1958 :48)

Donc la traduction littérale consiste à traduire mot à mot, sans effectuer aucun changement ni au niveau de la structure grammaticale ni dans l'agencement des mots. Mais malgré cela, la traduction littérale reste le procédé le plus utilisé car il permet au traducteur de surmonter les obstacles tout en produisant une traduction correcte, par ailleurs, ce genre de traduction peut engendrer des traductions non fiables comme par exemple : donner un autre sens à l'énoncé ou même donner une traduction qui n'a pas de sens.

## **2.2 Les procédés obliques**

### **2.2.1 La transposition**

## Chapitre II : Les expressions d'interdiction dans le coran et les approches théoriques de la traduction

---

« Ce procédé consiste à remplacer une partie du discours par une autre, sans changer le sens du message », (VINAY et DARBLNET, 1995 :50). Ce procédé consiste à effectuer un changement dans une partie de l'énoncé, sans pour autant occulter le sens du message. On peut recourir à ce procédé de la traduction qui se fait dans la même langue. Exemple : « *Il a annoncé qu'il reviendrait* » devient par transposition du verbe subordonné en substantif : « *il a annoncé son retour* ». Cette deuxième tournure s'appelle : *tournure transposée par opposition à la première qui s'appelle tournure de base.* (Vinay et Darblnet, 1958 :50). La transposition doit être utilisée lorsque la traduction littérale n'a aucun sens, entraîne une erreur de traduction, ou est incompréhensible (problème de structure), il y a deux types de transposition transposition obligatoire et transposition facultative ». (VINAY et DARBLNET, 1958).

### 2.2.2 La modulation

« La modulation est une variation dans le message, obtenue en changeant de point de vue, d'éclairage » (VINAY et DARBLNET, 1958 :51), donc ce procédé consiste à faire des changements sur un concept donné afin d'éviter l'emploi du mot à mot ou d'une expression qui passe mal dans la langue d'arrivée . Il permet aussi de tenir compte des différences d'expression entre les deux langues : passage de l'abstrait au concret, de la partie au tout, de l'affirmation à la négation.

« Il y'a une variation dans le message, obtenue en changeant de point de vue, d'éclairage. ». (VINAY et DARBLNET, 1958 :48).

Dans ce procédé aussi, il y a deux types de modulation : (modulation libre ou facultative et des modulations figées ou obligatoires).

« La différence entre une modulation figée et une modulation libre est une question de degré. Dans le cas de la modulation figée, le degré de fréquence dans l'emploi, l'acceptation totale par l'usage, la fixation conférée par l'inscription au dictionnaire font que toute personne possédant parfaitement les deux langues ne peut hésiter un instant sur le recours à ce procédé et dans le cas de la modulation libre, il n'y a pas eu de fixation, et le processus est à refaire chaque fois, et elle doit aboutir à la solution idéale correspondant, pour la langue d'arrivée, à la situation proposée dans la langue de départ, la modulation libre tend vers une solution unique et elle peut devenir une modulation figée dès qu'elle devient fréquente. » (VINAY et DARBLNET, 1958 :51).

Donc, la différence ne peut se faire que sur le degré de son utilisation et la nécessité de

## Chapitre II : Les expressions d'interdiction dans le coran et les approches théoriques de la traduction

---

trouver une solution qui prend en considération le génie de la langue d'arrivée.  
(VINAY et DARBLNET, 1958).

### 2.2.3 L'équivalence

Procédé consistant à « *traduire un message dans sa globalité (surtout utilisé pour les exclamations, les expressions figées ou les expressions idiomatiques)*. Le traducteur doit comprendre la situation dans la langue de départ et doit trouver l'expression équivalente appropriée et qui s'utilise dans la même situation dans la langue d'arrivée. C'est une rédaction du message entièrement différente d'une langue à l'autre ». Comme la définition le montre bien ce procédé est utilisé dans la traduction des expressions idiomatiques, des expressions figées et les proverbes qui caractérisent une société donnée en décrivant une situation donc le traducteur doit chercher un équivalent pour cette situation-là dans la langue d'arrivée.

Selon VINAY et DARBLNET, « *Il est possible que deux textes rendent compte d'une même situation en mettant en œuvre des moyens stylistiques et structuraux entièrement différents* » (VINAY et DARBLNET, 1958 :52). Selon VINAY et DARBLNET, les proverbes offrent de parfaites illustrations de l'équivalence. Exemple : joindre l'utile à l'agréable :

« حجة و فرجة »

### 2.2.4 L'adaptation

Ce procédé « *s'applique à des cas où la situation à laquelle le message se réfère n'existe pas dans la langue d'arrivée, et doit être créée par rapport à une autre situation, que l'on juge équivalente. C'est donc ici un cas particulier de l'équivalence, une équivalence de situations* » (VINAY et DARBLNET, 1958 :53), donc le traducteur recourt à ce procédé lorsque la situation dont l'énoncé qui est émis n'existe pas dans la langue d'arrivée et pour surmonter cet obstacle, il se retrouve dans l'obligation de créer une nouvelle situation dans la langue d'arrivée, équivalente à celle de la langue de départ.

## Chapitre II : Les expressions d'interdiction dans le coran et les approches théoriques de la traduction

---

### 3. L'APPROCHE HERMENEUTIQUE

#### 3.1 Généralités sur l'herméneutique

Herméneutique est un mot d'origine Grec Hermeneutikè, qui dérive du mot Hermès qui veut dire Dieu, le Dieu des frontières et l'intermédiaire. Ce dieu est considéré comme «*le créateur du verbe et l'interprète des volontés des dieux auprès des populations*» (EICHER,1982 :238).Sa deuxième Signification« *tourne autour de l'interprétation, la lecture de textes et leur compréhension* », (Mircea eliadel,1998:134). On trouve l'exercice de l'herméneutique dans trois domaines principaux : la philologie classique, l'exégèse biblique et la jurisprudence. Dans son acception contemporaine, elle peut être définie comme la théorie des opérations de la compréhension impliquées Herméneutique est un mot d'origine Grec Hermeneutikè, qui dérive du mot Hermès qui veut dire Dieu, le Dieu des frontières et l'intermédiaire. Ce dieu est considéré comme «*le créateur du verbe et l'interprète des volontés des dieux auprès des populations*» (EICHER,1982 :238).Sa deuxième Signification« *tourne autour de l'interprétation, la lecture de textes et leur compréhension dans l'interprétation des textes, des actions et des événements*

Le besoin de recourir à l'herméneutique à régénérer son apparition au 18<sup>ème</sup> siècle pour des raisons culturelles et religieuses. Ce besoin se pose sur la nécessité de lier l'exégèse biblique avec les textes profanes pour une meilleure compréhension. L'ambiguïté sur la différence entre comprendre et expliquer des sciences naturelles a créé un débat vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. P.RICOEUR a dit à ce sujet :

*«C'est donc le développement des sciences naturelles qui a provoqué par contraste la réflexion sur la spécificité du groupe des sciences humaines; le fil conducteur est alors la compréhension d'autrui dans ses signes expressifs et culturels»* (2013 :08).

Parmi les fondateurs de l'herméneutique on trouve F. Schleiermacher, qui a fondé une doctrine herméneutique qui traite le langage et sa compréhension en se basant sur l'aspect grammatical et l'aspect technique. Pour SCHLEIERMACHER, «*l'herméneutique ne doit pas être simplement limitée aux productions littéraires (...), mais surgira partout où nous avons à percevoir des pensées au moyen de mots*» (. Il explique ici que l'herméneutique n'est pas seulement cet ensemble de mots qui forme une idée mais c'est la compréhension de cette idée

## Chapitre II : Les expressions d'interdiction dans le coran et les approches théoriques de la traduction

---

à travers le décodage de ces mots pour la restitution du sens afin qu'on puisse l'exprimer dans une langue.

### 3.2 L'herméneutique et la traduction

« *Schleiermacher n'a pas seulement ouvert la voie à l'herméneutique moderne, mais il est considéré comme l'un des premiers théoriciens de la traduction* » (J. E. WILHELM :93).

J..E.WILHELM considère SCHEIERMACHER le fondateur de l'herméneutique moderne ainsi que le théoricien qui a impliqué l'herméneutique à la traduction qui est une opération où il faut tenir compte du génie de chaque langue afin de pouvoir réexprimer la compréhension du texte original.

Un autre théoricien qui a contribué au développement de l'herméneutique est Dilthey, qui cherchait à « *résoudre la question de la connaissance scientifique des individus et même des grandes formes de l'existence humaine singulière en général* » (W. DILTHEY :328).

Au 20<sup>ème</sup> siècle d'autres herméneutes ont réalisé des travaux sur l'herméneutique et la traduction, à l'instar de Hans-Georg GADAMER qui considère que: « *le sens d'un texte dépasse son auteur, non pas occasionnellement, mais toujours. C'est pourquoi la compréhension est une attitude non pas uniquement reproductive, mais aussi et toujours productive* » (1996 :46). Pour lui, le traducteur doit faire des efforts considérables car le texte dépasse son auteur donc il doit reconstituer le sens de ce texte original qui est conditionné par une situation contextuelle. Alors pour comprendre, le traducteur est dans un dialogue entre lui et le texte.

GADAMER évoque dans son livre Vérité et Méthode que l'herméneutique se fonde sur « *la polarité entre familiarité et étrangeté* » (1976 :135)

BERMAN résume ce phénomène par « *amener le lecteur à l'auteur, ou amener l'auteur au lecteur* » (1999 :15 ). Le traducteur est confronté à deux cas, soit il transmet cette étrangeté du texte source pour la faire connaître au lecteur de la langue cible, soit il l'enlève complètement en effaçant tout élément de la culture source.

### 3.3 Les fondements de l'herméneutique traductionnelle

## **Chapitre II : Les expressions d'interdiction dans le coran et les approches théoriques de la traduction**

---

STEINER considère « *la traduction comme une herméneutique de l'élan, de pénétration, de la mise en forme et de la restitution, on dépasse le modèle stérile à trois volés qui dominant tout au long de sa théorie et de son histoire.* » (GUIDERE : 44)

C'est pourquoi le parcours herméneutique évoqué par,«George STEINER dans le V chapitre de son livre « *After Babel*» se déroule en quatre temps :

### **3.3.1 Un élan de confiance**

C'est le moment où le traducteur aborde le texte pour la première fois, il lui fait confiance et il veut essayer d'extraire le sens car s'il n'a pas la foi il pourra faire une traduction littérale qui peut être même incompréhensible

### **3.3.2. L'agression**

Après que le traducteur décide d'aborder le texte, il attaque son contenu pour dévoiler le sens qu'il soit implicite ou explicite donc le traducteur ici est dans une position active.

### **3.3.3 L'incorporation**

Le troisième moment, ici le traducteur a pu extraire le sens dans sa langue mais si il reste dans cette étape il pourra effacer toute trace du texte original.

### **3.3.4 La restitution**

Dans cette étape la tâche du traducteur est de reformuler le sens extrait dans la langue d'arrivée, pour effectuer une traduction finale du texte source tout en prenant la décision de garder l'étrangeté du départ ou l'effacer complètement ce qui peut engendrer un problème éthique. Le travail du traducteur est plus actif dans le premier et le deuxième moment par rapport au troisième et quatrième où il se sent plus passif.

A la fin de ce chapitre, nous concluons que la traduction des expressions d'interdiction dans le Coran, exige la connaissance globale du sens exprimé par leurs fonctions et cela en se basant sur le contexte. Concernant les approches traductologiques, que ça soit, celle de la «stylistique comparée de VINAY et DRBLNET» ou bien «l'herméneutique», seront une aide pour nous lors de notre analyse des ces expressions d'interdiction et interpréter leurs sens et leurs fonctions où nous allons les appliquées dans la

## **Chapitre II : Les expressions d'interdiction dans le coran et les approches théoriques de la traduction**

---

traduction, pour ensuite faire une comparaison entre les deux traductions et la version originale.

# **PARTIE PRATIQUE**

**CHAPITRE III**

**ETUDE**

**ANALYTIQUE ET**

**COMPARATIVE DU**

**CORPUS**

Nous présentons dans ce chapitre, la sourate Al Baqaara, ses caractéristiques w l'importance de son message. Ensuite, nous mettrons la lumière sur les deux traductions que nous analyserons dans notre étude, qui consiste à extraire des expressions d'interdiction de la sourate Al Baqaara, analyser leurs fonctions ensuite faire une comparaison entre les deux traductions et l'expression source.

Nous avons opté pour la traduction de Malek CHEBEL et celle de Denise MASSON pour leurs différences culturelles. Malek CHEBEL pour son origine arabe islamique et Denise MASSON pour son origine européenne.

Notre travail consistera essentiellement à comparer les deux traductions avec le texte source pour déterminer le procédé de traduction utilisé et cerner les difficultés rencontrées par les deux traducteurs lors de la traduction des expressions d'interdiction, afin de trouver lequel d'entre eux a pu rendre le sens le plus proche du texte d'origine, ainsi que leurs fonctions. Tout cela, en se référant à l'exégèse du coran d'Ibn KATHIR pour l'interprétation des versets.

Concernant les approches employées, nous allons se basé sur les procédés de VINAY et DARBLNET sur le plan linguistique et sur l'approche herméneutique pour l'analyse du sens. Tout cela, en se référant à l'exégèse du coran d'Ibn KATHIR pour l'interprétation des versets.

### **3.1 Présentation de la sourate Al Baqaara (البقرة)**

La sourate Al Baqaara est la deuxième sourate dans le Coran selon l'ordre chronologique de révélation des sourates après la sourate mecquoise AL-Fatiha. Sourate Al-baqaara demeure la plus longue sourate du Coran car elle comporte deux cents quatre-vingt-six versets, comme elle contient le verset le plus long qui est le verset deux cents quatre-vingt-deux ainsi que le dernier verset révélé, le numéro deux cents quatre-vingt-un. Elle est révélée, après sourate (al-Muṭaffifin) (*Les Fraudeurs*) et avant sourate (al-Anfâl), (*Le Butin*).

Deux ans après la hijra à Médine, une grande partie de la sourate Al-Baqaara fut révélée, reprenant le message de Dieu pour ses hommes afin de suivre le droit chemin et faire le bien et éviter de tomber dans les péchés. Dieu s'adressait en particulier aux juifs pour les inciter à accepter le prophète qui a la même tâche que le prophète Moïse «que la paix de Dieu soit sur lui». (Sheikh Abû Al-A`lâ Al-Mawdûdî, 2000) .

Elle met en évidence de nombreux points tels qu'ils sont cités sur le site (www.islam.mag)

L'existence de Dieu et les différentes doctrines que l'homme peut suivre, le classement des hommes selon leurs croyances et leur foi, l'histoire des juifs depuis leur existence sur terre et elle traite aussi le côté pratique de la religion comme les cinq piliers de l'islam.

La raison pour laquelle sourate Al Baqaara a été la première à être révélée à Médine est le fait que Dieu voulait que Médine soit une ville réservée seulement aux musulmans, loin de tous les incrédules et les non croyants et loin de toute tentation du mal qui peut atteindre les musulmans. On dit que la raison de cette nomination a une relation avec l'histoire de la vache jaune que Dieu a ordonné aux juifs de tuer. ( Amirate al ward,2010 ).

### **3.2 Présentation des deux traductions**

#### **3.2.1 Malek CHEBEL, biographie, bibliographie et présentation de sa traduction**

Malek CHEBEL, un docteur et philosophe algérien né en 1953 à Skikda. Il obtient un doctorat d'anthropologie, d'ethnologie et de science des religions à Jussieu, et en 1984 son doctorat de sciences politiques à l'Institut d'études politiques de Paris. En 1995, il est habilité à la direction de recherche à la Sorbonne. (Radio France,2014). Il a occupé le poste d'enseignant dans plusieurs universités dans le monde entier tels que : (la Sorbonne, Berkeley, Stanford, UCLA...). Ses travaux sont généralement élaborés sur le monde arabe et sur l'islam, d'ailleurs il est le créateur de l'expression « *l'islam des lumières* » (Virginie, ANDRIAMIRADO, 2005)

Il a occupé le poste de président de la commission européenne en étant un membre dans le groupe des sages et qui traite des rapports du monde arabe avec l'Europe. Mais ça ne l'a pas empêché de continuer ses travaux sur l'Islam et s'intéresse désormais et particulièrement aux travaux de l'Union pour la méditerranée (UPM).

#### **Sa bibliographie**

Malek CHEBEL a réalisé plusieurs livres et ouvrages qui touchent le plus souvent à l'islam comme « *l'islam et la raison* » (Perrin, 2005), « *Manifeste pour un Islam des Lumières* » (hachette littérature, 2004), *Anthologie du vin et de l'ivresse en Islam* (Seuil, 2004) et *Islam et libre arbitre, la tentation de l'insolence*(Dervy,2003) un *Kama- sutra* arabe (Fayard,2006).

**Présentation de sa traduction**

Malek CHEBEL dit sur sa nouvelle traduction du coran : « *c'est l'œuvre de ma vie* » (Malek,CHEBEL,1998 :13)

Il précise qu'elle respecte « *l'esprit du Coran et la mentalité de ses lecteurs naturels, à savoir les musulmans* » (Malek,CHEBEL,1998 :13) () en prenant en considération les plus récentes recherches étymologiques et linguistiques, ainsi que des travaux sur l'interprétation confrontée aux données des sciences humaines: « *Mon but est de montrer que le Coran peut soutenir la marche du progrès scientifique, tant du point de vue éthique que, plus directement, sur les plans politique et social.* » (Malek, CHEBEL, 1998 :13). D'après Malek CHEBEL, le Coran peut servir le progrès scientifique dans différents domaines.

Ce travail était nécessaire pour Malek CHEBEL car il trouve que certaines traductions faites sont devenues un peu vieilles en leur temps et deviennent obscures.

Malek CHEBEL cherche, à travers cette nouvelle traduction, à rendre le contenu du Coran plus accessible, tout en respectant, ses nuances et les valeurs qui y sont prodiguées. "J'ai réalisé une traduction scrupuleuse avec le souci de la clarté, pour permettre à chacun d'accéder au contenu sémantique, à l'épaisseur, à la beauté du texte" précise t-il.

**3.2.2 Denise MASSON, biographie, bibliographie et présentation de sa traduction**

Denise MASSON est une traductrice française née en 1901 à Paris. Elle est issue d'une famille aisée, on la surnommée la Dame de Marrakech, elle était imprégnée de la culture maghrébine et musulmane. Elle s'installe au Maroc, elle a vite porté une grande importance à la religion musulmane ainsi qu'aux musulmans, Elle était connue pour ces nombreux travaux ainsi que pour ses traductions. En 1930, elle devient directrice du dispensaire antituberculeux dans la médina de Marrakach, en 1940, elle a occupé un poste d'assistante sociale pour l'Afrique du Nord, à partir de 1944, elle a travaillé comme attachée à d'Instruction publique

**Sa bibliographie**

Le parcours professionnel de Denise MASSON est riche, c'est une auteure prolifique. En 1958, il y a eu la publication « *Le Coran et la révélation judéo-chrétienne, Études comparées* ». En 1976, est réédité son premier ouvrage *Le Coran et La révélation judéo-chrétienne*, légèrement modifié, sous le titre « *Monothéisme coranique et monothéisme biblique* », en 1986, « *L'eau, le feu et la lumière, d'après la Bible, le Coran et les traditions* » et

en 1989, elle dédie son autobiographie: «*Porte ouverte sur un jardin fermé: Valeurs fondamentales et traditionnelles d'une société en pleine évolution: Marrakech, 1930-1989* ».

### **Présentation de sa traduction**

La traduction du coran de Denise MASSON est aujourd'hui la plus consultée; d'orientation non confessionnelle, elle a néanmoins reçu l'approbation de plusieurs autorités islamiques, dont la mosquée du Caire. Cette traduction se caractérise par son style accessible et son effort de fidélité. Comme l'exprime J. Grosjean: *D. Masson parle en « claire langue française »*. Dans sa traduction du coran, elle a fait une introduction aux thèmes coraniques et son lexique facilite la lecture d'un texte très difficile d'accès même pour les musulmans, y compris dans la langue d'origine, en arabe médiéval. En fin de volume de sa traduction, Elle inclut un appareil indispensable de notes détaillées classées par sourate, et pour une approche approfondie, l'appareil de notes de la traduction de R. Blachère demeure indispensable. Pour essayer à la fin d'entourer le sens général des versets, et mieux l'illustrer pour les lecteurs de sa traduction.

### **3.3 Présentation de la méthode d'analyse**

Dans ce dernier chapitre que nous consacrons au volet pratique, nous élaborons une méthode d'analyse afin de procéder méthodiquement et surtout afin d'apporter des réponses aux questions posées dans notre problématique.

En premier lieu, nous sélectionnons dix versets de la sourate Al-Baqara car chaque verset exprime une fonction différente. Ensuite, nous essayons de donner une explication de chaque verset choisi en se référant à l'exégèse d'Ibn KATHIR prise comme modèle. Puis nous extrayons les mêmes versets dans les deux traductions. La première est celle de Denise MASSON, la deuxième est celle de Malek CHEBEL. Ensuite nous analysons chaque expression d'interdiction dans chaque verset choisi tout en faisant une comparaison avec les traductions et voire ainsi si les deux traducteurs ont su rendre les différentes fonctions des expressions d'interdiction dans la langue française, pour ensuite, élaborer une comparaison entre ces deux traductions et le texte original qui est le saint Coran, et chercher si les fonctions des expressions d'interdiction sont reexprimées par les deux traducteurs.

Pour cela, nous nous baserons dans cette analyse sur deux approches, la première sera portée sur le niveau linguistique et pour cela, nous choisissons (la stylistique comparée de VINAY et DARBLNET) avec les différents procédés qu'ils proposent. La deuxième approche

(herméneutique) est celle qui accorde une importance capitale au sens, ce dernier qui est impératif dans la traduction de ce genre de texte sacré.

### 3.4 L'analyse

#### Exemple 01

N° du verset22	"الَّذِي جَعَلَ لَكُمُ الْأَرْضَ فِرَاشًا وَالسَّمَاءَ بِنَاءً وَأَنْزَلَ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً فَأَخْرَجَ بِهِ مِنَ الثَّمَرَاتِ رِزْقًا لَكُمْ فَلَا تَجْعَلُوا لِلَّهِ أُندَادًا وَأَنْتُمْ تَعْلَمُونَ"	
Fonction de l'expression d'interdiction	التحقير Le mépris	
	<b>Traduction de Denise MASSON</b>	<b>Traduction de Malek CHEBEL</b>
	<i>De la terre il a fait pour vous un lit de repos, et du firmament, un édifice.il fait descendre du ciel une eau grâce à laquelle il fait surgir des fruits pour assurer votresubsistance.N'attribuez pas à dieu de rivaux, alors que vous savez. (Denise, MASSON :6)</i>	<i>Qui a fait pour vous de la terre une couche et du ciel un toit ? Du ciel, Il a fait descendre une eau, grâce à laquelle Il a fait éclore des fruits. <b>Ne mettez pas Allah en rivalité</b>, alors que vous êtes informés.(Malek,CHEBEL : 20)</i>

#### Analyse

Si nous analysons ce verset sur le volet linguistique, en s'appuyant sur l'approche de la stylistique comparée, nous remarquons que dans le texte source, la phrase commence avec un verbe qui est l'une des caractéristiques de la langue arabe qui favorise les phrases verbales, contrairement à la langue française quielle, est plutôt nominale.

Dans ce verset, les deux traducteurs ont procédé par une traduction littérale pour mieux rendre l'expression d'interdiction, nous avons constaté que les deux traducteurs ont commencé leurs phrases par des verbes plutôt que par des noms, avec la particule de négation (ne ...pas). Nous avons aussi constaté que les deux traducteurs ont gardé la même structure que celle dans le texte source, avec un choix différent de verbe. Dans la première traduction la traductrice a employé le verbe «attribuer», alors que dans la deuxième traduction le verbe

employé est «mettre». L'appellation donnée à Dieu nous interpelle car Denise MASSON l'a rendue par «dieu» avec un «d» minuscule, ce qui nous pousse à s'interroger de quel Dieu s'agit-il ? Alors que Malek CHEBEL a opté pour «Allah » qui est une transcription phonétique «الله». A travers son choix, on peut déduire son appartenance religieuse qui est probablement l'Islam. En dernier lieu, les deux traducteurs ont choisi deux mots différents pour reexprimer le terme « **أندادا** ». Dans la première traduction, il est rendu par un adjectif « rivaux » et dans la deuxième traduction par un nom « rivalité ». Même si les deux traducteurs ont opté pour le même mot avec une différence dans la catégorie grammaticale, l'agencement des mots est le même que celui dans le texte source.

Avant de débiter notre analyse qui sera faite à la lumière de l'approche herméneutique, il est essentiel de porter encore une fois l'attention des lecteurs sur le fondement de cette approche qui est celui de rendre le sens, ce qui rend la tâche du traducteur plus compliquée. Elle est plus difficile lorsqu'il s'agit de la traduction du texte sacré dont le sens est parfois ambigu. C'est pourquoi, il est impératif de recourir à l'exégèse avant toute traduction de ce genre de texte.

En se basant sur les fondements de cette approche illustrée par Goerge STEINER, les deux traducteurs dans un premier temps, n'ont pas le choix que de faire confiance au texte source, ensuite ils se sont appropriés le sens en agressant le contenu pour ensuite essayer de restituer ce sens dans la langue cible. Car Dieu pour montrer qu'il est unique, et qu'il est le bienfaiteur des humains, cite ses bienfaits qui sont des miracles, qu'ils soient apparents ou bien cachés. C'est pourquoi dans ce verset, l'expression d'interdiction utilisée a pour fonction le mépris, un mépris pour toute personne qui associé à Dieu des égaux (selon l'exégèse d'Ibn KATHIR), car comment peut-on associer à Dieu des égaux après tous les miracles qu'il vient d'évoquer dans ce verset. Après une lecture des deux traductions et en se basant sur l'exégèse, et en faisant une comparaison avec le texte source nous avons constaté que le sens est restitué, même littéralement mais l'importance est que le sens est rendu et la fonction de l'expression d'interdiction est réexprimée.

**Exemple02**

Verset 44	" <b>أَتَأْمُرُونَ النَّاسَ بِالْبِرِّ وَتَنْسَوْنَ أَنْفُسَكُمْ وَأَنْتُمْ بَتْلُونَ الْكِتَابَ أَفَلَا تَعْقِلُونَ</b> "
Fonction de l'expression	الخبر يفيد النهي

d'interdiction	La négation sous la forme affirmative	
	<b>Traduction de Denise MASSON</b>	<b>Traduction de Malek CHEBEL</b>
	<i>commanderez-vous aux hommes la bonté, alors que, vous-mêmes, vous l'oubliez ? vous lisez le livre ; ne comprenez-vous donc pas ?</i> (Denise, MASSON:15)	<i>Demandez-vous aux gens une bonté que vous oubliez d'observer, alors même que vous lisez le Livre ? N'allez-vous pas revenir à la raison ?</i> (Malek, CHEBEL:22)

### Analyse

En se basant sur l'approche de la stylistique comparée, nous remarquons que dans la première traduction, le mot «تَعْقِلُونَ» est rendu par le verbe «comprendre» et la particule «أفلا» est rendu par «ne ... pas», alors que dans la deuxième traduction le même terme est traduit par l'expression «revenir à la raison» et pour la particule de négation c'est la même traduction que la première. Denise MASSON a rendu l'expression d'interdiction par une traduction littérale. Par contre Malek CHEBEL a opté pour un autre procédé qui est la transposition car il a effectué un changement de catégorie grammaticale en traduisant le mot par une expression, et cela afin de rendre mieux le sens dans la langue cible, car l'expression «revenir à la raison» qui caractérise bien ces gens qui connaissent bien la parole de Dieu mais dans leur quotidien ils font le contraire de ce qui est énoncé dans les écrits. En se basant sur cela, nous trouvons que la traduction de Malek CHEBEL rend bien la fonction exprimée par l'expression d'interdiction qui est celle de la négation.

Et si nous analysons le verset ainsi que ses deux traductions à la lumière de l'approche herméneutique, dans la traduction que donne Denise MASSON pour ce verset, nous avons remarqué qu'elle n'a su incorporer le sens. Après l'élan de confiance et l'agression qui sont censés précéder l'incorporation et qui sont des étapes essentielles pour toute interprétation de sens, qui sont aussi les fondements de cette approche. Nous pensons qu'elle n'a pas pris en considération le contexte dans lequel l'expression d'interdiction est énoncée, car «comprendre» ne rend pas toute la charge sémantique du verbe employé dans la langue arabe «تَعْقِلُونَ». Selon l'exégèse d'Ibn KATHIR qui dit: «pour saisir le sens de ce verset, et le sens est comme suit : comment vous convient –ils d'ordonner aux gens ce que vous leurs ordonnez alors que vous récitez l'écriture et savez ce qu'elle contient sur ce qui advient à celui qui manque aux prescriptions divins ? Ne raisonnez-vous donc pas sur ce que vous

faites de vous-mêmes? N'allez –vous pas vous réveiller? N'allez –vous pas ouvrir les yeux?»(Ibn KATHIR :43). A travers cette exégèse, nous constatons que l'expression d'interdiction dans ce verset se présente sous forme déclarative et elle est mieux expressive, car Dieu par ce verset, montre ceux qui prétendent croire à la parole divine et qui connaissent parfaitement le contenu de son message, ainsi que les différentes consignes ou prescriptions, et ils se permettent d'ordonner autrui ou de dicter aux gens la conduite à suivre. Alors qu'en réalité, ils font le contraire. A travers ce verset, Dieu appelle ces gens-là revenir à la raison et ne pas être hypocrite, (Ibn KATHIR).C'est pour cette raison, nous trouvons que la traduction de Malek CHEBEL «revenir à la raison» est plus juste car ces gens-là ont la raison et la vie leur a fait perdre cette raison et le moment est venu pour eux de revenir à la raison. Ainsi la fonction de cette expression d'interdiction est mieux restituée dans cette deuxième traduction.

**Exemple03**

VersetN° 102	<p>"وَاتَّبَعُوا مَا تَتْلُوا الشَّيَاطِينُ عَلَىٰ مُلْكِ سُلَيْمَانَ وَمَا كَفَرَ سُلَيْمَانُ وَلَٰكِنَّ الشَّيَاطِينَ كَفَرُوا يُعَلِّمُونَ النَّاسَ السِّحْرَ وَمَا أُنزِلَ عَلَى الْمَلَكَيْنِ بِبَابِلَ هَارُوتَ وَمَارُوتَ وَمَا يُعَلِّمَانِ مِنْ أَحَدٍ حَتَّىٰ يَقُولَا إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرْ فَيَتَعَلَّمُونَ مِنْهُمَا مَا يُفَرِّقُونَ بِهِ بَيْنَ الْمَرْءِ وَزَوْجِهِ وَمَا هُمْ بِضَارِّينَ بِهِ مِنْ أَحَدٍ إِلَّا بِإِذْنِ اللَّهِ وَيَتَعَلَّمُونَ مَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنْفَعُهُمْ وَلَقَدْ عَلَّمُوا لِمَنْ اشْتَرَاهُ مَا لَهُ فِي الْآخِرَةِ مِنْ خَلَقٍ وَلَيْسَ مَا شَرَوْا بِهِ أَنفُسَهُمْ لَوْ كَانُوا يَعْلَمُونَ"</p>	
Fonction de l'expression d'interdiction	Le conseil النصح	
<b>Traduction de Denise MASSON</b>		<b>Traduction de Malek CHEBEL</b>
<p><i>Ils ont approuvé ce que les démons leur racontaient concernant le règne de Salomon. Salomon n'était pas incrédule, mais les démons sont incrédules. Ils enseignent aux hommes la magie, et ce qui, à Babel, avait été révélé aux deux anges Harout et Marout. Ces deux-là n'instruisent personne sans</i></p>		<p><i>– Ils ont suivi ce que racontaient les démons au sujet du règne de Salomon, mais Salomon ne s'est pas rétracté, tandis que les démons, devenus incrédules, sont tombés dans l'infidélité. Ils apprennent la magie aux hommes et tout ce qui a été révélé, à Babylone, aux deux anges Harout et Marout. Ceux-ci disaient à ceux qui les écoutaient</i></p>

<p>dire :</p> <p><b>&lt;&lt;nous ne constituons qu'une tentation, ne sois donc pas incrédule&gt;&gt;.</b></p> <p>Les démons apprennent auprès d'eux les moyens de séparer le mari de son épouse ; mais ils ne peuvent nuire à personne, sans la permission de Dieu. Les démons enseignent ce qui ne peut nuire aux hommes, ni leur être d'aucune utilité. Les hommes savent que celui qui fait l'acquisition de ces vanités n'aura aucune part dans la vie future. Le troc auquel ils consentent est vraiment détestable.</p> <p>-s'ils avaient su ! (Denise, MASSON :19-20)</p>	<p>qu'ils cherchaient à les séduire et <b>qu'il ne fallait point les suivre</b>. Cependant, ils apprennent d'eux les savoirs qui séparent et qui divisent les couples. Ils ne nuisent à personne, sans l'accord de Dieu. Toutefois, les gens apprennent des choses qui leur sont nuisibles et qui ne leur servent à rien. Ils ont su que ce qu'ils avaient troqué en matière de conduite ou de vêtements ne leur serait d'aucune valeur dans la vie future. Si au moins ils savaient. (Malek, CHEBEL : 27)</p>
--	--

### Analyse

Si nous analysons ce verset sur le plan linguistique, nous remarquons que Denise MASSON l'a traduit littéralement «نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرُ» et la traduction est «**nous ne constituons qu'une tentation, ne sois donc pas incrédule**». Nous remarquons qu'elle a gardé la même structure, l'agencement des mots est le même que celui du texte source. Elle a rendu dans sa traduction «فَ» حرف عطف par la conjonction de coordination «donc», et la particule «لَا» par (ne ...pas), comme nous avons remarqué qu'elle avait gardé la même traduction du verbe «كفر» qui est «incrédule» adjectif en procédant à un changement dans la catégorie grammaticale, nous pouvons dire que la traductrice a recouru à la modulation .

Pour Malek CHEBEL, il a préféré réexprimer cette expression par une subordonnée «qu'il ne fallait point les suivre» en utilisant la négation (ne...point) pour exprimer l'interdiction et il n'a pas traduit le verbe «نكفر». Il a explicité le sens en recourant à des rajouts (traduction explicative) en prenant en considération le contexte dans lequel il a été énoncé, car il ne l'a pas rendu par un seul mot ou un équivalent mais par toute une expression (fallait+ les suivre) donc il a procédé par étoffement. Comme nous constatons aussi que le traducteur a eu recours à la modulation, en employant le pluriel. Alors que, dans

le texte source le verbe est au singulier, et pour le temps du verbe chaque traducteur a utilisé un temps différent. D. MASSON a conjugué l'auxiliaire être au mode impératif, et M. CHEBEL a conjugué le verbe falloir à l'imparfait.

Les deux traducteurs ont utilisé les différents procédés de traduction comme la modulation, traduction littérale, et même l'étoffement pour rendre mieux le sens, qui est parfois ambigu et difficile à le rendre d'une langue à une autre .comme c'est le cas de ce verset.

Dans ce dernier segment du même verset, l'expression d'interdiction est rendue avec différents mots et particules mais le sens est le même dans les deux traductions.

Concernant le sens, et en se basant sur l'approche qui défend ce concept, nous entendons par là l'approche herméneutique et ainsi sur l'exégèse d'Ibn KATHIR: *«...ils s'attachent à ce que des Satans disent sur les règne de Salomon .or, Salomon n'était pas un dénégateur , mais bien le furent les Satans qui enseignaient aux hommes la magie, non plus que cela fut descendu aux deux anges, à Babel Harut et Marut: ces deux-ci n'enseignaient rien à personne avant de dire: «Nous ne sommes que tentation : garde-toi de la dénégation. »Ils apprenaient d'eux comment séparer entre l'époux et l'épouse,sans que cela put leur servir à quiconque, sauf selon l'ordre de dieu; ils apprenaient ce qui ne nuisait qu'à eux-mêmes sans les avantager en rien! Et ils savaient pourtant qu'un tel achat aliène à l'acheteur son lot dans la vie dernière: funeste négoce de leur personne! S'ils avaient su »* (Ibn kathir :69). Nous avons constaté que les deux traducteurs ne se sont pas très éloignés de la structure grammaticale de celle du texte source, car Denise MASSON malgré qu'elle a employé quelques procédés de traduction, nous avons ressenti que c'est une traduction littérale. Elle n'a pas accordé trop d'importance au génie de la langue d'arrivée mais cela n'empêche pas que le sens ainsi que les fonctions des expressions d'interdiction sont rendus; alors que Malek CHEBEL de son coté, en plus des procédés qu'il a utilisés et l'étoffement que nous avons retrouvé tout au long de sa traduction pour ce verset; il a su reexprimer le sens ainsi que la fonction des expressions d'interdiction qui est «le conseil». Il a ainsi restitué le sens après avoir agressé le contenu, et extrait la fonction exprimée par cette expression d'interdiction, tout en faisant attention à la langue d'arrivée dans un style remarquable.

Exemple 04

<p>Verset N°235</p>	<p>"و لا جناح عليكم فيها عرضتم به من خطبة النساء أو أكننتم في أنفسكم علم الله أنكم ستذكرونهن و لكن لا تواعدهن سرا إلا ن تقولوا قولا معلوما و لا تعزموا عقدة النكاح حتى يبلغ الكتاب أجله، و اعلموا أن الله يعلم ما في أنفسكم فاحذروه و اعلموا أن الله غفور حلِيم"</p>	
<p>Fonction de l'expression d'interdiction</p>	<p>L'interdiction de l'acte</p>	<p>تحريم الفعل</p>
<p><b>Traduction de Denise MASSON</b></p>		<p><b>Traduction de Malek CHEBEL</b></p>
<p>« Il n'y aura aucune faute à vous reprocher, si vous faites allusions a une demande en mariage, ou si vous ne parlez à personne de votre intention, Dieu sait que vous pensez à telles femmes cependant, ne leur promettez rien en secret ;dites-leur simplement les paroles qui conviennent.</p> <p><b>Ne décidez pas la conclusion du mariage, avant l'expiration du délai prescrit.</b></p> <p>Sachez que Dieu sait ce qui est en vous.</p> <p>Prenez garde à lui ! sachez que Dieu est celui qui pardonne et qu'il est plein de mansuétude. » (Denise, MASSON:46)</p>		<p>« Il n'y a aucun grief à vous faire si vous décidez de demander en mariage telle femme durant son délai de viduité ou si, à l'inverse, vous gardez pour vous un tel désir. Allah sait que vous y pensez dans votre for intérieur. Toutefois, il ne faut rien leur promettre ensecret, hormis des engagements ordinaires. <b>Ne vous engagez avec elle dans le mariage que lorsque le délai est atteint</b> Sachez qu'Allah sait ce que vous tramez. Tenez-en compte, Il est Celui qui pardonne et qui est plein de sa mansuétude. »(Malek,CHEBEL :42)</p>

Analyse

Si nous procédons à une analyse sur le plan linguistique, nous constatons que dans la traduction de Denise MASSON, la particule « لا » est rendue par (ne...pas) dans la langue cible. Elle a choisi comme équivalent pour le verbe « تعزموا » le verbe « décider » qui signifie prendre une résolution, choisir, être décisif comme elle a traduit l'expression « عقدة النكاح » par

une expression équivalente dans la langue française «*conclusion du mariage* ». Ce qui nous amène à dire que dans cette partie, la traductrice a procédé par une traduction littérale, mais dans la suite de l'expression nous avons constaté qu'elle a omis le mot « *الكتاب* » pour ne garder que la traduction « *يبلغ أجله* », traduit par « *avant l'expiration du délai prescrit* » qui l'a relié au reste du verset par l'adverbe, avant. Nous avons aussi constaté qu'elle a recouru à l'omission « *الحذف* ». Par contre, dans la traduction de Malek CHEBEL la particule n'est pas la même (ne...), comme il a opté pour un autre verbe qui est « engager » qui signifie, se lier promettre, qui a une tout autre charge sémantique selon le dictionnaire français LAROUSSE. Il a introduit à la deuxième partie du verset une subordonnée pour mieux rendre le sens.

En analysant ce verset sur le plan sémantique, donc en s'appuyant sur l'approche herméneutique, nous constatons qu'à partir de l'expression d'interdiction, Dieu interdit aux hommes de commettre les péchés, de prendre pour épouse les femmes qui n'ont pas consommé encore le délai de viduité. « *Cependant, ne les liez pas par des promesses de mariage, à moins que vous ne leur fassiez par là des suggestions honnêtes et que vous ne leur teniez des propos honnêtes. Ne leur, dites pas que vous êtes amoureux d'elles, par exemple. Ne leur demandez pas de s'engager à ne jamais épouser quelqu'un d'autre... etc. Ce sont des choses que Dieu a prohibées. Ne passez pas la convention de mariage tant que le délai de viduité ne sera pas accompli* » (Ibn KATHIR :106). En se basant sur cette exégèse, nous pouvons dire que les deux traducteurs ont restitué le sens, donc après avoir agressé le contenu, et essayer de l'incorporer dans la langue d'arrivée, les deux traducteurs ont su rendre la fonction d'interdiction exprimée dans ce verset.

**Exemple05**

Verset N° 154	"وَلَا تَقُولُوا لِمَنْ يُقْتَلُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ أَمْوَاتٌ بَلْ أَحْيَاءٌ وَلَكِنْ لَا تَشْعُرُونَ"	
Fonction de l'expression d'interdiction	Montré le sort العاقبة	
Traduction de Denise MASSON	Traduction de Malek CHEBEL	
<i>Ne dites pas de ceux qui sont tués dans le chemin de dieu&lt;&lt;ils sont morts !&gt;&gt;</i> <i>Non !...Ils sont vivants, mais vous n'en avez</i>	<i>Ne dites pas que ceux qui meurent au service de Dieu sont des morts, mais des vivants. Mais vous n'en avez pas conscience.</i>	

pas conscience.( Denise MASSON : 29)	(Malek CHEBEL:32)
--------------------------------------	-------------------

**Analyse**

Dans ce verset, Denise MASSON a traduit l’expression d’interdiction « ولا تقولوا » par «ne dites pas ». On constate que la conjonction « و » est supprimée dans la traduction et la particule « لا » est traduite par (ne...pas). Elle a gardé la structure grammaticale puisque le verbe « تقولوا » est traduit par le verbe «dire» alors on déduit qu’elle a procédé par une traduction littérale. Pour cette première partie, l’équivalent de la conjonction « بل » en arabe dans cette expression est «tandis que» mais Denise MASSON l’a traduite par «non» qui affirme plutôt l’interdiction, cela peut être justifié par les difficultés de la traduction coranique qui exige la bonne maîtrise de la rhétorique arabe.

Malek CHEBEL a procédé de la même manière dans la traduction de l’expression « ولا تقولوا » c'est-à-dire par une traduction littérale. Pour la conjonction « بل » il l’a traduite par « mais » qui est un équivalent adéquat pour ce sens.

En se basant sur l’exégèse d’Ibn KATHIR, «Dieu apprend aux fidèles le grand mérite du martyr et leur dit: "Les martyres qui sont tués au service de Dieu sont vivants auprès du Seigneur qui pourvoit généreusement à tous leurs besoins. Mais c’est une chose que les vivants ne peuvent pas concevoir. Car les martyrs ne vivent plus dans un monde matériel perçu par les sens », (IBN KAATHIR :74). Nous constatons que les traducteurs ont essayé de rendre le sens des versets comme l’exige l’approche herméneutique mais comme toute traduction du coran, le traducteur ne peut pas s’empêcher de faire des erreurs que ce soit sur le plan linguistique ou traductionnel. Par exemple ,dans la traduction de Malek CHEBEL pour la phrase « من يقتل في سبيل الله » qui est «ceux qui meurt au service de Dieu» on voit que la traduction du verbe « يقتل » c’est «qui meurent» et les deux verbes mourir et tuer n’ont pas la même densité sémantique car celui qui est tué au service de Dieu est un martyr mais mourir peut-être à cause d’une maladie par exemple et non pas un meurtre. Les deux traducteurs ont su restituer le sens et la fonction de l’expression d’interdiction.

**Exemple 06**

Verset N°188	<p>﴿ لَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُم بَيْنَكُم بِالْبَاطِلِ وَتُدْلُوا بِهَا إِلَى الْحُكَّامِ          تَأْكُلُوا فَرِيقًا مِنْ أَمْوَالِ النَّاسِ بِالْإِثْمِ وَأَنْتُمْ كَاذِبُونَ ﴾</p>
--------------	---

Fonction de l'expression d'interdiction	L'avertissement التحذير
Traduction de Denise Masson	Traduction de Malek Chebel
« <b>Ne dévorez pas à tort vos biens entre vous</b> <i>N'en faites pas présent aux juges dans le but de manger injustement une part des biens d'autrui. Vous le savez parfaitement</i> » (Denise, MASSON:35)	« <b>Ne prétextez aucune fausse raison pour dévorer vos biens mutuels. Et ne les marchandez pas</b> auprès de quelques juges afin de vous donner des raisons de le faire de manière vénale, alors même que vous en êtes conscients. »(Malek, CHEBEL : 36)

### Analyse

L'expression d'interdiction dans ce verset se trouve dans la phrase ولا تأكلوا أموالكم بينكم بالباطل » que Denise MASSON a traduit littéralement par « ne dévorez pas à tort vos biens entre vous ». Pour la traduction de la particule لا, elle a utilisé (ne ... pas) et pour le verbe تأكلوا. Elle a choisi de le traduire par dévorer qui a un sens de manger avec voracité d'après le dictionnairefrançais(<http://www.le-dictionnaire.com/definition.php?mot=d%E9> vorer consulté le 16/09/2015). Tandis que le sens du verbe arabe ici n'a pas le sens de « التهم ».

Malek CHEBEL a procédé différemment pour la traduction de ce verset en ajoutant une phrase « ne prétextez aucune autre raison » donc il a eu recours à la traduction par étouffement.

Pour la suite du verset, ils ont procédé par transposition en traduisant une phrase affirmative par une autre négative.

Pour analyser ce verset selon l'approche herméneutique, nous nous appuyerons sur l'exégèse d'Ibn KATHIR qui a interprété ce verset comme suit : « Dieu le tout-haut commande aux croyants de ne pas s'emparer injustement de leurs biens réciproques, de ne pas voler, ni tricher, ni s'enrichir illégalement. Dieu leur ordonne aussi de ne pas verser des pots-de-vin aux gouverneurs dans l'espoir d'obtenir des sentences en leur faveur, tout en sachant qu'ils n'ont aucun droit et qu'ils sont des pécheurs pervers qui accaparent injustement les biens des gens. »(Ibn kathir :86). Nous remarquons que les deux traducteurs ont essayé de rendre le sens de ce verset mais chacun à sa façon. Denise MASSON a traduit l'expression d'interdiction par « Ne dévorez pas à tort vos biens entre vous. N'en faites pas présent aux juges »(D.MASSON :35) et M. CHEBEL par « Ne prétextez aucune fausse raison pour

*dévorer vos biens mutuels.* »(M.CHEBEL : 36), nous remarquons aussi que le travail des deux traducteurs se ressemblent pour les deux premières étapes de l’approche herméneutique c'est-à-dire l’élan de confiance et l’agression et diffèrent dans la troisième qui est l’incorporation. Cette différence est visible dans la traduction et au moment de la restitution, où Malek CHEBEL a expliqué le sens de ne pas voler et s’emparer des biens et explique plus en disant qu’il ne faut pas trouver des prétextes pour le faire. Tandis que Denise MASSON a été plus directe et brève.

Sur le plan esthétique la traduction de Denise MASSON était mieux exprimée que celle de Malek CHEBEL et cela pourrait être expliquée par la difficulté rencontrée par le traducteur de restituer le sens sans recourir à la traduction explicative.

**Exemple 07**

Verset 222	<p>أَوَيْسَأَلُونَكَ عَنِ الْمَحِيضِ قُلْ هُوَ أَدَىٰ فَأَعْتَرِلُوا النِّسَاءَ فِي الْمَحِيضِ وَلَا تَقْرُبُوهُنَّ حَتَّىٰ يَطْهَرْنَ فَإِذَا تَطَهَّرْنَ فَأْتُوهُنَّ مِنْ حَيْثُ أَمَرَكُمُ اللَّهُ إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ التَّوَّابِينَ وَيُحِبُّ الْمُتَطَهِّرِينَ</p>	
Fonction de l’expression d’interdiction	L’interdiction التحريم	
	<b>Traduction de Denise MASSON</b>	<b>Traduction de Malek CHEBEL</b>
	<p><i>ils t’interrogent au sujet de la menstruation des femmes ; dit :&lt;&lt;c’est un mal. Tenez – vous à l’écart des femmes durant leur menstruation; <b>ne les approchez pas, tant qu’elles ne sont pas pures</b>, Lorsqu’elles sont pures aller à elles comme dieu vous l’a ordonné&gt;&gt;. – dieu aime ceux qui reviennent sans cesse vers lui ; il aime ceux qui se purifient-</i> (Denise, MASSON:42)</p>	<p><i>Ils t’interrogent à propos des menstrues ; dis que durant leurs règles et <b>ne le approchez que lorsqu’elles se purifient</b>. Si elles se purifient, joignez-vous à elles par là où Allah vous a ordonné. Allah aime ceux qui se repentent; Il aime les purs. (Malek, CHEBEL :40)</i></p>

**Analyse :**

Dans la première phrase « فاعتزلوا النساء في المحيض » Denise MASSON a traduit le verbe « فاعتزلوا » par une phrase « tenez-vous à l'écart » donc elle a procédé par transposition.

L'expression où se trouve l'interdiction « ولا تقربوهن حتى يطهرن » est traduite par « Ne les approchez pas tant qu'elles ne sont pas pures ». Ici Denise MASSON a procédé par modulation car elle a rendu une affirmation « حتى يطهرن » par une négation « tant qu'elles ne sont pas pures » ainsi que la traduction de « حتى » par un adverbe « tant ».

Malek CHEBEL, quant à lui, a traduit « فاعتزلوا النساء في المحيض » par une traduction littérale « éloignez-vous des femmes durant leurs règles et ne les approchez que lorsqu'elles se purifient ». Nous constatons que cette traduction est une correspondance de la phrase originale et il n'y a aucun changement sur la structure linguistique.

En lisant l'exégèse d'Ibn KATHIR : « Dans ce verset dieu demande aux hommes de ne pas approcher leurs femmes lors de leur menstruation jusqu'à ce qu'elles soient pures .une fois pures ils peuvent les approcher la où dieu l'a ordonné. » (Ibn KATHIR :02) pour ce verset, nous comprendrons que Dieu interdit aux hommes de s'approcher de leurs femmes durant leurs règles et cet aspect d'interdiction apparaît bien dans les deux traductions « ne les approchez pas ». Alors, nous pouvons dire que la fonction de l'expression d'interdiction dans ce verset est bien rendue par les deux traducteurs.

Nous allons montrer le processus des deux traducteurs pour la traduction de ce verset, en se basant sur l'approche herméneutique et ses différents fondements. Les deux traducteurs ont réalisé une traduction de ce verset donc nous pouvons dire que l'étape de « l'élan de confiance » est présente. Pour la deuxième étape, les deux traducteurs ont fait des recherches pour comprendre le verset original, ce qui leur a permis de réaliser leurs traductions. En se basant sur l'exégèse d'Ibn KATHIR, nous constatons que les deux traducteurs se sont basés sur le sens de ce verset et ils ont essayé de le rendre de manière à être compris par le lecteur. Par exemple, dans la traduction de Denise MASSON du verbe اعتزلوا qu'elle a traduit par « rester à l'écart », elle a bien expliqué ce verbe pour son lecteur étranger à la langue arabe.

Ensuite, ils sont passés à la troisième étape qui est l'incorporation où ils ont regroupé toutes leurs informations et leurs compréhensions pour restituer en quatrième lieu le sens et donner la traduction du texte source.

## Exemple 08

Verset N° 237	<p>« طَلَقْتُمُوهُنَّ مِنْ قَبْلِ أَنْ تَمْسُوهُنَّ وَقَدْ فَرَضْتُمْ لَهُنَّ فَرِيضَةً فَنِصْفُ مَا فَرَضْتُمْ إِلَّا أَنْ يَعْفُونَ أَوْ يَعْفُوَ الَّذِي بِيَدِهِ عُقْدَةُ النِّكَاحِ وَأَنْ تَعْفُوا أَقْرَبُ لِلتَّقْوَى وَلَا تَنْسُوا الْفَضْلَ بَيْنَكُمْ إِنَّ اللَّهَ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ »</p>	
Fonction de l'expression d'interdiction	La discipline الأدب	
Traduction de Denise MASSON	Traduction de Malek CHEBEL	
<p><i>si vous répudiez des femmes avant de les avoir touchées ou celles auxquelles vous avez déjà versé ce qui leur est dû ; donnez-leur la moitié de ce à quoi vous vous étiez engagé ; à moins qu'elles n'y renoncent, ou que celui qui détient le contrat de mariage ne se désiste. Il est plus conforme à la piété de se désister. <b>N'oubliez pas d'user de générosité les uns envers les autres.</b> Dieu voit parfaitement ce que vous faites. (Denise, MASSON :46-47)</i></p>	<p><i>Si, en revanche, vous les avez répudiées avant de les avoir touchées, mais que vous vous êtes engagés envers elles au versement d'un douaire, vous leur en verserez la moitié, à moins qu'elles ne se désistent ou que ne se désiste celui qui détient le contrat de mariage. Se désister est plus proche de la piété. <b>N'oubliez pas d'être compatissants l'un envers l'autre.</b> Allah observe tout ce que vous faites. (Malek, CHEBEL :42 )</i></p>	

## Analyse

L'expression d'interdiction dans ce verset se trouve dans la phrase : « **تَنْسُوا الْفَضْلَ بَيْنَكُمْ** » et que Denise MASSON a traduit par « *N'oubliez pas d'user de générosité les uns envers les autres. Dieu voit parfaitement ce que vous faites* » en utilisant le procédé de la traduction littérale pour le début de la phrase « **ولا تنسوا** » qu'elle a traduit par « n'oubliez pas » puisque elle a traduit « **حرف النهي لا** » par « ne...pas » et le verbe « **تنسوا** » par son équivalent dans la langue française « oublier ».

La suite de la phrase est une traduction par transposition comme nous le voyons dans la traduction du mot « **الفضل** » qui a été traduit par une phrase « user de générosité ». Comme elle a utilisé le procédé de l'étoffement ; c'est-à-dire la traduction par un ajout, en ajoutant le mot « parfaitement », qu'elle a utilisé pour mettre en relief l'affirmation exprimée dans la phrase de départ par « **إن** ».

Pour la traduction de Malek CHEBEL, on constate qu'il a utilisé trois procédés (la traduction littérale, la transposition, l'emprunt). Pour la traduction littérale c'est comme dans la traduction de Denise MASSON, nous la trouvons au début de la phrase « n'oubliez pas ».

Malek CHEBEL a aussi traduit le mot « الفضل » en utilisant une autre phrase qui est «être compatissant » ainsi que « بينكم » qui est au pluriel par « l'un envers l'autre » qui est singulier.

Pour l'emprunt, nous le trouvons dans la traduction du mot « الله » qui a été rendu par « Allah ». C'est une transcription phonétique pour garder cet aspect religieux islamique. Tandis que Denise MASSON l'a traduit par «Dieu» car elle est d'une religion autre que l'islam.

Pour l'analyse de ce verset selon l'approche herméneutique qui se base sur la traduction du sens et en se basant sur l'exégèse d'Ibn KATHIR : « Dieu incite les hommes et les femmes à se montrer large de part et d'autre, et à faire ainsi preuve de piété, surtout si la répudiation est injustifiée pour l'un d'entre eux, car cela entraîne l'affectation et l'amitié entre les gens. Il leur rappelle qu'Il voit ce qu'ils font et ce qu'ils dissimulent, et qu'Il les jugera de leurs œuvres. »«Ibn KATHIR :107». Nous avons constaté que les deux traducteurs se sont focalisés sur la traduction des instructions du verset, en s'exprimant d'une manière plus libre pour faire passer le message aux lecteurs. Cela a mené à une insuffisance sur le plan stylistique surtout que les deux traducteurs ont utilisé le procédé de l'étouffement dans leur traduction. Ainsi qu'une influence sur la forme de la traduction qui est deux fois plus longue que le verset original. Mais cela n'a pas empêché de ressentir cet aspect de la discipline restituée dans l'expression arabe dans les deux traductions, plus précisément, par l'utilisation des mots « générosité » et « compatissant ».

**Exemple 09**

Verset N°267	<p>اَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَنْفِقُوا مِنْ طَيِّبَاتِ مَا كَسَبْتُمْ وَمِمَّا أَخْرَجْنَا لَكُمْ مِنَ الْأَرْضِ وَلَا تَيَمَّمُوا الْخَبِيثَ مِنْهُ تُنْفِقُونَ وَلَسْتُمْ بِآخِذِيهِ إِلَّا أَنْ تُغْمِضُوا فِيهِ وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ غَنِيٌّ حَمِيدٌ "</p>	
Fonction de l'expression d'interdiction	L'amertume de l'acte كراهية الفعل	
Traduction de Denise MASSON	Traduction de Malek CHEBEL	

<p><i>o vous qui croyez !</i></p> <p><i>Faites l'aumône des meilleures choses que vous avez acquises et des fruits que, pour vous, nous avons fait sortir de la terre. <b>Ne choisissez pas ce qui est vil pour le donner en aumône.</b> vous ne choisissez ce qui est vil que dans la mesure où vous fermez les yeux.</i></p> <p><i>Sachez qu'en vérité Dieu se suffit à lui-même et qu'il est digne de louanges.</i> (Denise, MASSON :54)</p>	<p><i>Ô vous qui croyez, dépensez en aumône une partie de vos biens, et des produits de la terre.</i></p> <p><i><b>Ne donnez pas ce qui est avarié,</b> à moins de le faire sans intention maligne pour autant que vous fermiez les yeux à ce sujet. Sachez qu'Allah est autosuffisant, Il est digne de louanges.</i>(Malek ,CHEBEL:46)</p>
---	---

### Analyse

Les deux traducteurs ont procédé par une traduction littérale pour l'expression d'interdiction dans ce verset. Denise MASSON a traduit « ولا تيمموا » par « ne choisissez pas ». D'après le dictionnaire arabe « معجم المعاني الجامع », تيمم veut dire « □□□ □□□ □□□□ » (<http://www.almaany.com/> consulté le 15/09/2014) tandis que le verbe « choisir » veut dire « sélectionner et trier » (<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/> consulté le 15/09/2015). Donc d'après ces deux dictionnaires les deux verbes, تيمم et choisir n'ont pas le même sens. Elle a traduit le verbe « تنفقون » par « donner en aumône » ici c'est une transposition car elle a rendu la traduction d'un verbe par un verbe + préposition + Nom.

Malek CHEBEL a traduit « ولا تيمموا » par « ne donnez pas » est une traduction littérale mais toujours le sens de تيمموا n'est pas rendu et il a eu recours aussi à l'allègement car il a jumelé la traduction de تيمموا et تنفقون par un seul verbe « donner ».

En analysant ce verset sur le plan sémantique pour savoir si les traducteurs ont pu rendre le sens de l'expression « ولا تيمموا الخبيث منه », nous chercherons d'abord son exégèse qui est : « Dieu le tout-haut commande aux croyants de ne donner que des choses de bonne qualité. Il leur prohibe de donner ce qui est mauvais et vil. Car Dieu est bon et n'accepte que ce qui est bon. Il leur dit: "Ne vous précipitez pas à donner les biens vils, que vous-même: n'accepteriez qu'en détournant les yeux et que par timidité. Il faut que les croyants sachent que tout en leur ordonnant de faire l'aumône, Dieu est comblé de richesses et qu'il n'a nullement besoin de leurs aumônes. » (Ibn, KATHIR :119). La traduction de Denise

MASSON de cette expression est « *Ne choisissez pas ce qui est vil pour le donner en aumône.* »(D.MASSON :54) et celle de Malek CHEBEL est « *Ne donnez pas ce qui est avarié* »(M.CHEBEL :46).

En lisant ces traductions, nous pouvons dire que les traducteurs ont voulu connaître le sens donc, ils ont fait confiance à cette expression puis ils ont cherché comment extraire ce sens. D’après leurs traductions on remarque que le sens de ne pas donner des choses viles mais il faut plutôt donner les choses de bonne qualité, est restitué. Cela nous renvoie à la réussite des deux traducteurs dans leur agression et leur incorporation et la restitution du sens de la fonction de l’expression d’interdiction. Ils se sont penchés sur une traduction plus explicite pour ne pas laisser des idées ambiguës chez le lecteur. Par contre, si nous comparons les deux traductions, nous constatons que Denise MASSON s’attache souvent au texte source et c’est pour cela qu’elle se base beaucoup sur la traduction littérale, par rapport à celle de Malek CHEBEL qui a essayé de reformuler plus le sens du verset. Pour exemple, nous citerons la répétition de Denise MASSON pour le mot «aumône» car elle s’attache aux mots tandis que Malek CHEBEL s’est contenté d’une seule utilisation de ce mot.

Exemple 10

Verset N° 286	<p>«لَا يَكْفُفُ اللَّهُ نَفْسًا إِلَّا وَسَعَهَا لَهَا مَا كَسَبَتْ وَعَلَيْهَا مَا اكْتَسَبَتْ رَبَّنَا لَا تُؤَاخِذْنَا إِنْ نَسِينَا أَوْ أَخْطَأْنَا رَبَّنَا وَلَا تَحْمِلْ عَلَيْنَا إَصْرًا كَمَا حَمَلْتَهُ عَلَى الَّذِينَ مِنْ قَبْلِنَا رَبَّنَا وَلَا تُحَمِّلْنَا مَا لَا طَاقَةَ لَنَا بِهِ وَاعْفُ عَنَّا وَارْحَمْنَا أَنْتَ مَوْلَانَا فَانصُرْنَا عَلَى الْقَوْمِ الْكَافِرِينَ</p> <p>»</p>	
Fonction de l’expression d’interdiction	الدعاء La prière	
Traduction de Denise MASSON	Traduction de Malek CHEBEL	
<p>« <b>Dieu n’impose à chaque homme que ce qu’il peut porter.</b> Le bien qu’il aura accompli lui reviendra, ainsi que le mal qu’il aura fait.</p> <p>Notre seigneur !</p> <p><b>Ne nous punis pas pour des fautes commises par oubli ou par erreur.</b></p>	<p>« <b>Allah ne charge pas une âme sans qu’Il lui trouve des issues favorables.</b> Elle aura ce qu’elle a engrangé et sera débitrice de ce qu’elle aura fait. Seigneur, <b>ne nous afflige pas de nos oublis ou de nos erreurs.</b></p> <p><b>Seigneur, ne nous charge pas des peines dont Tu as chargé ceux qui nous ont</b></p>	

<p><i>Notre seigneur !</i>  <i>Ne nous charge pas d'un fardeau semblable à celui dont tu chargeas ceux qui ont vécu avant nous.</i>  <i>notre seigneur !</i>  <i>ne nous charge pas de ce que ne nous pouvons porter.</i>  <i>efface nos fautes !</i>  <i>pardonne –nous !</i>  <i>fais-nous miséricorde !</i>  <i>tu es notre maître !</i>  <i>donne-nous la victoire sur le peuple incrédule.</i>(D.MASSON :59)</p>	<p><i>précédés. Seigneur, ne nous charge pas de ce que nous ne pouvons porter. Sois indulgent à notre égard, pardonne-nous et accorde-nous Ta miséricorde, Tu es notre Seigneur et Maître. Fais-nous vaincre le peuple des incroyants ».</i> (M.CHEBEL :49)</p>
---	---

### Analyse

Ce verset contient trois expressions d'interdiction qui sont

ربنا ولا تحملنا ما لا طاقة « , « لا تحمل علينا إصرًا كما حملته على الذين من قبلنا » , « رَبَّنَا لَا تُؤَاخِذْنَا إِنْ نَسِينَا أَوْ أَخْطَأْنَا »  
« لنا به ».

Pour la première expression, Denise MASSON l'a traduite par « *notre seigneur ! Ne nous punis pas pour des fautes commises par oublie ou par erreur* ». La partie « رَبَّنَا لَا تُؤَاخِذْنَا » est traduite littéralement, il y a correspondance de tous les éléments de la phrase source avec la phrase cible. « *Notre seigneur ! Ne nous punis pas pour des fautes commises par oublie ou par erreur* ». Pour la suite de la phrase, elle a opté pour une transposition en traduisant un verbe par une phrase nominale «pour des fautes » et cela pour faire transmettre l'idée au lecteur français et lui faciliter la compréhension.

La traduction de Malek CHEBEL pour cette première expression est « *Seigneur ! Ne nous afflige pas de nos oublis ou de nos erreurs* ». Lui aussi a traduit « رَبَّنَا لَا تُؤَاخِذْنَا » littéralement « *Seigneur ! Ne nous afflige pas* ». Pour la suite de la phrase, il a opté pour une transposition. Cela peut être justifié par sa proposition de noms au lieu des verbes « *إن نسينا أو* » traduit par « nos oublis ou nos erreurs ».

En ce qui concerne la traduction du sens, nous trouvons que le choix des deux traducteurs pour certaines idées est un peu loin du sens original. Par exemple : Denise

MASSON a traduit le verbe « لا تُؤَاخِذْنَا » par « Ne nous punis pas ». Le sens de punir c'est sanctionner selon le dictionnaire français en ligne (<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais> consulté le 15/09/2015) mais ici le verbe « لا تُؤَاخِذْنَا » veut dire « لا تحاسبنا » et non pas « لا تعاقبنا ».

Pour la deuxième expression « لا تحمل علينا إصراً كما حملته على الذين من قبلنا », Denise MASSON l'a traduite par « *Ne nous charge pas d'un fardeau semblable à celui dont tu chargeas ceux qui ont vécu avant nous.* » et Malek CHEBEL par « *ne nous charge pas des peines dont Tu as chargé ceux qui nous ont précédés* ». Dans la traduction de cette expression les deux traducteurs ont traduit de la même manière la partie « لا تحمل علينا » par « ne nous charge pas » et ils ont procédé par traduction littérale car tous les éléments de la phrase source ont leur correspondant dans la phrase cible et ils ont gardé la même structure grammaticale.

Pour la suite de la phrase « كَمَا حَمَلْتَهُ عَلَى الَّذِينَ مِن قَبْلِنَا ». Denise MASSON a procédé par transposition en ajoutant le verbe conjugué au passé composé « ont vécu » pour mieux expliquer le sens aux lecteurs et ce choix pourrait être expliqué par la difficulté qu'elle a rencontrée pour la compréhension de cette partie, donc elle s'est mise dans la peau du lecteur et elle lui a facilité la tâche de la compréhension. Quant à Malek CHEBEL, il a procédé par une traduction littérale pour cette partie et il a gardé la structure grammaticale et la charge sémantique.

En comparant les deux traductions, nous constatons que les deux traducteurs ont choisi des temps différents au passé. Denise MASSON a choisi le passé simple qui exprime des actions passées dans un temps très lointain parce que pour elle, nos prédécesseurs sont des personnes qui remontent à des siècles. Alors que Malek CHEBEL a opté pour le passé composé qui est un temps qui exprime des actions passées dans un temps plus récent qui peut être juste des jours avant. Cette différence dans l'utilisation du temps peut être expliquée par la différence des croyances des deux traducteurs.

Toute tentation de traduction exige une compréhension préalable du verset original, et pour cela, les deux traducteurs ont eu besoin de recourir à l'exégèse pour atteindre cette compréhension du sens. Dans ce verset, nous pouvons confirmer le recours des deux traducteurs à cette exégèse en faisant une comparaison entre leurs traductions et l'exégèse d'ibn KATHIR: « *Dieu n'impose à personne une charge supérieure à ses forces, car Il est clément envers ses créatures. Toute âme sera récompensée du bien qu'elle aura fait et punie du mal fait en acte ou en parole* ». (Ibn KATHIR :12). Il faut prier : « *Seigneur, pardonne-nous si nous ne remplissons pas nos obligations par négligence, ou si nous péchons par*

*négligence, par erreur ou encore parce que nous ignorons ce qu'en dit la religion. Seigneur, ne nous soumet pas aux terribles épreuves même si nous les supportons, et dont to accablas nos prédécesseurs. Seigneur, ne nous impose pas ce qui excède nos forces, telles les obligations et les épreuves. ».* Nous pouvons dire que leur traduction du sens de ce verset est très proche des interprétations de l'exégète.

En prenant l'exemple la première expression « *لَا تُؤَاخِذْنَا إِنْ كُنَّا مِنْكُمْ أَوْ أَخْطَاْنَا* », nous remarquons dans les deux traductions lors de l'étape de l'élan de confiance est présente car les deux traducteurs ont entouré l'expression pour comprendre le sens. Puis ils l'ont agressé pour dégager ce sens de prier Dieu à ne pas les punir car il est miséricordieux. Ensuite, ils sont passés à la troisième étape qui est l'incorporation pour rassembler toutes leurs compréhensions dans leur langue pour décider s'ils garderont l'aspect original. Enfin ils ont pu restituer ce sens de prière qui existe dans l'expression arabe et l'a traduire vers la langue française. Nous pouvons sentir que les traducteurs étaient en interaction avec le texte source mais la traduction de chacun est différente de l'autre. Denise MASSON, en étant une étrangère à la langue arabe, a essayé de traduire d'une manière à servir la communauté réceptrice. Tandis que Malek CHEBEL a essayé de garder cet aspect de la culture musulmane.

A travers l'étude analytique et comparative que nous avons entreprit sur les deux traductions et le texte original, en mettant l'accent sur les expressions de l'interdiction extraites dans la sourate Al Baqaara, nous avons montré le processus des deux traducteurs dans leurs traductions des expressions d'interdiction c'est-à-dire les différents procédés utilisés ainsi que la manière utilisée pour réexprimer le sens. Ce qui démontre encore une fois à quel point la tâche du traducteur est difficile, surtout les difficultés à charge sémantique.

# CONCLUSION

## Conclusion générale

---

Nous venons dans cette dernière étape à conclure le travail développé dans les chapitres précédents, où nous avons essayé de démontrer les différentes caractéristiques du texte coranique, qui constituent en même temps les difficultés de la traduction de ce genre de texte. Comme nous avons essayé de mettre la lumière sur la difficulté que pose la traduction de l'expression d'interdiction dans le Coran. Au début de notre recherche nous avons illustré les caractères généraux que peut présenter le texte coranique, et parmi ces spécificités, nous avons porté la lumière sur un aspect à charge sémantique qui est l'expression d'interdiction, que nous avons analysé dans le chapitre pratique où nous avons dégagé les fonctions de ces expressions, et nous les avons étudiées à la lumière de deux approches. La première était faite sur le volet linguistique en se basant sur les procédés de VINAY et DERBLNET, et la deuxième était une analyse sur le plan sémantique qui vise la compréhension et l'interprétation du sens, pour cela, nous avons opté pour l'approche herméneutique que nous avons jugé la plus adéquate. Après cette analyse nous avons entrepris l'étude comparative des expressions d'interdiction citées dans la sourate Al-Baqara dans les deux traductions celle de Denise MASSON, et celle de Malek CHEBEL.

Ce qui nous amène à déduire que les deux traducteurs ont procédé différemment mais tout en essayant d'approcher le plus possible du sens énoncé dans la version originale, en réexprimant les différentes fonctions que peuvent exprimer les expressions d'interdiction. Les traducteurs ont utilisé plusieurs procédés de traduction afin de traduire ces expressions mais la traduction littérale prenait le dessus, ce qui démontre que les traducteurs ont traduit littéralement de peur d'occulter le sens du texte original et ainsi fausser la parole divine, et cela nous amène à dire que pour toute tentative de traduction, le traducteur ne peut que prendre en considération l'exégèse coranique et le contexte d'énonciation des expressions d'interdiction et saisir l'interprétation des versets et arriver à une traduction fiable.

A travers notre analyse, nous nous pouvons dire que :

- Les deux traducteurs ont utilisé des différents procédés de traduction mais la traduction littérale était omni présente.
- Les traducteurs ont su reexprimer les différentes expressions d'interdiction en rendant leur fonction dans la plupart des exemples.
- Pour aboutir à une traduction correcte des expressions d'interdiction, il faut cerner le contexte d'énonciation et chercher la fonction de chaque expression.

## **Conclusion générale**

---

- Le traducteur ne doit pas se contenter d'une traduction littérale, mais il doit plutôt recourir au contexte d'énonciation et s'appuyer sur différentes exégèses coraniques.

Nous souhaitons par notre recherche, attirer l'attention des traducteurs quant à la traduction des expressions d'interdiction et leurs importances dans l'interprétation et la détermination du sens, comme nous espérons qu'il y aura d'autres études traitant ce sujet-là.

L'espoir demeure, pour une éventuelle recherche qui se penchera davantage sur la traduction des expressions d'interdiction en prenant en considération les différentes fonctions qu'elles expriment, et essayer d'élaborer d'autres mécanismes de traduction.

**REFERENCES**  
**BIBLIOGRAPHIQUES**

## Références bibliographies

---

### 1- Corpus

2- القرآن الكريم بروايه حفص عن عاصم

- <http://www.lenoblecoran.fr/denise-masson> (consulté le 14/09/2015).
- <http://www.lenoblecoran.fr/malek-chebel> (consulté le 14/09/2015)

### 2. Dictionnaires

- <http://www.almaany.com/> consulté le (15/09/2014)
- <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/> consulté (le 15/09/2015)

### 3. Ouvrages en langue française

- Berman, Antoine.(1999). « *La traduction et la lettre ou l'Auberge du lointain* ». Paris. Editions le seuil
- Berque, Jacques 1990, « *Le Coran, Essai de traduction de l'arabe annoté et suivi d'une étude exégétique* », Editions Sindbad, Paris.
- Blachère Régis, 1991, « *Introduction au Coran* », Editions Maisonneuve et Larose,
- Chebel, Malek, « *préface de Malek Chebel* », payot, 1999.
- Dib, Naima, *D'un islam textuel vers un islam contextuel: la traduction du Coran et la construction de l'image de la femme*, 2009, <https://books.google.fr/books?isbn=2760306992> (consulter le 14/09/2015)
- Gadamer H.-G., « *vérité et méthode* », 1990. Seuil, Paris, 1996
- Gadamer, Hans-Georg. (1976). Traduit par Etienne Sacre. Vérité et méthode : les grandes lignes d'une herméneutique philosophique. Paris. Edition du Seuil
- GUIDERE Mathieu, *Introduction à la traductologie : penser la traduction : hier, aujourd'hui, demain*, De Boeck Supérieur, 2ème édition, 2010
- MAMERI Ferhat, Thèse de doctorat : « *Le Concept de Littéralité dans la traduction du Coran* », université de Constantine, 2005-2006.

## Références bibliographiques

---

- Ricoeur, Paul, «HERMENEUTIQUE », *Cours professé à l'Institut Supérieur de Philosophie de l'Université Catholique de Louvain*, Édition électronique établie par Daniel Frey et Marc-Antoine Vallée ,2013.
- Ricœur, Paul, *Sur la traduction*, Bayard, Paris, 2004
- Vinay, Darblnet, 1958, *Stylistique comparée du Français et de l'Anglais*, Montréal,beauchemin
- Vinay, Darblnet, 1995, *stylistique comaprée du Français et de l'Anglais*, Paris, Didier
- W. Dilthey, « *Origines et développement de l'herméneutique* » (1900), *Le monde de l'esprit*, t. I, p.328

### 4. Ouvrage en langue arabe

- أحمد الهاشمي، جواهر البلاغة في المعاني والبيان والبدیع، مصر، 1960.

### 5. Revues

- Chédia, Trabelsi, « *La problématique de la traduction du Coran : étude comparative de quatre traductions françaises de la sourate "La lumière"*», *Meta: journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, vol. 45, n° 3, 2000, p.402.(consulté le 18/09/2015).
- Gaafar SADEK, *Les débats autour de la traduction du Coran: entre jurisprudence ettraductologie*», version pdf disponible sur le site: in: *Meta*, vol.15,n°2.p.89-113 (consulté le 09/09/2015).
- J. E. Wilhelm, «*Pour une herméneutique du traduire*», in *ÜbersetzungundHermeneutik / Traductionet herméneutique*, p. 93.*herméneutique*, Paris, puf(«Épiméthée »), 1996, p. 85. In: *Revue de l'histoire des religions*, tome 134 n°1-3, 1947. pp. 217-219.(consulté le 20/08/2015).
- Jean GREISCH, «HERMÉNEUTIQUE», *EncyclopædiaUniversalis* [en ligne], consulté le 4 juillet 2015. URL: <http://www.universalis.fr/encyclopedie/hermeneutique> (consulté le 20/08/2015).
- Mouchaweh, Loubana, « *Pour une approche linguistico-pragmatique de la traduction*», *DamascusUniv : journal* [en ligne], 2002, vol. 18, n° (3+4), p. 22,

## Références bibliographiques

---

### 6. Sites électroniques

- (<http://traductologie.over-blog.org/article-18453538.html> consulté le 16/09/2015)
- (<http://www.erudit.org/revue/meta/2000/v/n3/004504ar.html?vue=resume> consulté le 18/09/2015).
- (<http://www.islam-pluriel.net/islam/coran/> consulté le 09/09/2015),
- ([https://www.9h05.com/.../Les\\_20proce\\_CC\\_81de\\_CC\\_81s\\_20de\\_20la\\_2...](https://www.9h05.com/.../Les_20proce_CC_81de_CC_81s_20de_20la_2...) consulté le 19/09/2015)
- Amirate alward,2010,[www.ahlalhdeeth.com/vb/attachment.php?attachmentid=51898&d](http://www.ahlalhdeeth.com/vb/attachment.php?attachmentid=51898&d) (consulter le 14/09 /2015)
- [file:///C:/Users/Biographie de Denise Masson Institut Fran de Marrakech.htm](file:///C:/Users/Biographie%20de%20Denise%20Masson%20Institut%20Fran%20de%20Marrakech.htm) (consulté le 14/09/2015).
- <http://blog.decouvrirelislam.net> (consulté le 11/09/2015).
- <http://if-maroc.org/marrakech/spip.php?article96> (consulté le 14/09/2015).
- <http://if-maroc.org/marrakech/spip.php?article96> (consulté le 20/09/2015).
- <http://islamfrance.free.fr/doc/coran/sourate/21.html> consulter le 14/09/2015).
- <http://www.aslama.com/forums/showthread.php/14017-La-perferction-litteraire-du-Coran!>(consulter le 14/09/2015).
- <http://www.iesr.ephe.sorbonne.fr> (consulté le 13/09/2015).
- <http://www.lenoblecoran.fr> (consulté le 08/09/2015).
- [http://www.lescahiersdelislam.fr/Le-concept-de-l-Inimitabilite-du-Coran-1ere-Partie\\_a183.html](http://www.lescahiersdelislam.fr/Le-concept-de-l-Inimitabilite-du-Coran-1ere-Partie_a183.html), consulté le 18/05/2015)
- [http://www.miraclesducoran.com/litteraire\\_01.html](http://www.miraclesducoran.com/litteraire_01.html) consulter le 14/09/2015).
- <http://www.sourceislam.com/limam-ibn-kathir.html>( consulté le 12/09/2015).
- La rédaction, une brève présentation de sourate la vache ,2014,[file:///D:/ /UNE BREVE PRESENTATION DE SOURATE LA VACHE-ISLA Mmag.html](file:///D:/UNE_BREVE_PRESENTATION_DE_SOURATE_LA_VACHE-ISLA_Mmag.html)) (consulter le 14/09/2015)
- Radio France, 2014,[file:///C:/Users/pc-user/Desktop/correction malekchebel/Malek Chebel \\_ France Inter.html](file:///C:/Users/pc-user/Desktop/correction_malekchebel/Malek_Chebel_France_Inter.html) consulter le 14/09/2015
- Sheikh Abû Al-A`lâ Al-Mawdûdî , « *Introduction aux sourates du Coran* ». [file:///D:/ /Sourate Al-Baqarah-islamophile.org-L`islam enfrançais.html](file:///D:/Sourate%20Al-Baqarah-islamophile.org-L%20islam%20enfrançais.html) consulter le 14/09/2015

## Références bibliographies

---

- Virginie, ANDRIAMIRADO, "*L'amour arabe est un amour silencieux*", [file:///C:/correction\\_malekchebel/Africultures/Biographie/Malek/Chebel.html](file:///C:/correction_malekchebel/Africultures/Biographie/Malek/Chebel.html) consulté le 14/09/2015
- [www.al-islam.org/fr/la-derniere-mission-divine.../le-défit-coranique](http://www.al-islam.org/fr/la-derniere-mission-divine.../le-defit-coranique) consulter le 20/05/2015
- [www.ccdmd.qc.ca/media/lect\\_3\\_3-09Lecture.pdf](http://www.ccdmd.qc.ca/media/lect_3_3-09Lecture.pdf) consulter le 14/09/2015)

# TABLE DES MATIERES

DEDICACES

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE ..... 01

## Chapitre I : LA TRADUCTION DU TEXTE CORANIQUE

1.1 L'importance de la traduction coranique ..... 06

1.2 Les importantes traductions françaises du texte coranique ..... 08

1.3 Les caractéristiques générales du texte coranique..... 09

1-4 Difficultés de la traduction coranique ..... 10

1-4-1 : Difficultés au niveau de certaines catégories grammaticales ..... 10

1.4.2 : Dénotation vs connotation ..... 11

1.4.3 : Sur le plan stylistique..... 11

1.4.4 : Sur le plan sémantique..... 12

## Chapitre II : LES EXPRESSIONS D'INTERDICTION DANS LE CORAN ET LES APPROCHES THEORIQUES DE LA TRADUCTION

1. Les expressions d'interdictions dans le coran ..... 15

1.1 Définition de l'expression d'interdiction ..... 15

1.2. Les fonctions des expressions d'interdiction ..... 16

1.2.1 L'amertume de l'acte كراهية الفعل ..... 16

1.2.2 La prière الدعاء ..... 16

1.2.3 « Le mépris » : التحقير.....	17
1.2.4 « Montrer le sort » : بيان العاقبة:.....	18
1.2.5 « Le désespoir » : اليأس .....	18
1.2.6 « L’humiliation » : الالهانة .....	18
1.2.7 «La conversion » : الهداية.....	19
1.2.8 « La discipline » : الأدب .....	19
1.2.9« Avertissement » : التحذير .....	19
1.2.10 « L’impatience » : التصير .....	20
1.2.11 « La sécurité » : الأمن .....	20
1.2.12 L’égalité : التسوية .....	20
2. Les procédés de traduction de VINAY et DARBLNET .....	21
2.1 Les procédés directs.....	21
2.1.1 L’emprunt .....	21
2.1.2-Le calque .....	22
2.1.3 La traduction littérale.....	22
2.2 Les procédés obliques.....	22
2.2.1 La transposition .....	22
2.2.2 La modulation .....	23
2.2.3 L’équivalence .....	24
2.2.4 L’adaptation .....	24
3. L’Approche Herméneutique.....	25
3.1 Généralités sur l’herméneutique .....	25
3.2 L’herméneutique et la traduction .....	26

3.3 Les fondements de l’herméneutique traductionnelle .....	27
3.3.1 L’élan de confiance .....	27
3.3.2. L’agression.....	27
3.3.3 L’incorporation .....	27
3.3.4 La restitution .....	27

## **CHAPITRE III : ETUDE ANALYTIQUE ET COMPARATIVE DU CORPUS**

3.1 Présentation de la sourate Al Baqaara (البقرة) .....	30
3.2 Présentation des deux traductions .....	31
3.2.1 Malek CHEBEL, biographie, bibliographie et présentation de sa traduction .....	31
3.2.2 Denise MASSON, biographie, bibliographie et présentation de sa traduction .....	32
3.3 Présentation de la méthode d’analyse .....	33
3.4 L’analyse.....	34
CONCLUSION GENERALE .....	55

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

TABLE DES MATIERE

ANNEXE

RESUME

# ANNEXES

سُورَةُ الْبَقَرَةِ

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي أَكْتَبَ لِرَبِّهِ هُدًى

لِلْمُتَّقِينَ ﴿١﴾ الَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِالْغَيْبِ وَيُقِيمُونَ الصَّلَاةَ

وَمِمَّا رَزَقْنَاهُمْ يُنْفِقُونَ ﴿٢﴾ وَالَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِمَا نُزِّلَ

إِلَيْكَ وَمَا نُزِّلَ مِنْ قَبْلِكَ وَيَآخِرَةَ هُمْ يُوقِنُونَ ﴿٣﴾

أُولَئِكَ عَلَى هُدًى مِنْ رَبِّهِمْ وَأُولَئِكَ

هُمُ الْمُفْلِحُونَ ﴿٤﴾

مَثَلُهُمْ كَمَثَلِ الَّذِي اسْتَوْقَدَ نَارًا فَلَمَّا أَضَاءَتْ مَا حَوْلَهُ  
 ذَهَبَ اللَّهُ بِنُورِهِمْ وَتَرَكَهُمْ فِي ظُلُمَاتٍ لَا يُبْصِرُونَ ﴿١٧﴾ صُمُّ  
 بِكُمْ عَمَىٰ فَهُمْ لَا يَرْجِعُونَ ﴿١٨﴾ أَوْ كَصَيْبٍ مِنَ السَّمَاءِ فِيهِ  
 ظُلُمَاتٌ وَرَعْدٌ وَبَرْقٌ يَجْعَلُونَ أَصْبِعَهُمْ فِي آذَانِهِمْ مِنَ  
 الظُّلُمَاتِ حَذَرَ الْمَوْتِ وَاللَّهُ مُحِيطٌ بِالْكَافِرِينَ ﴿١٩﴾ يَكَادُ الْبَرْقُ  
 يَخْطَفُ أَبْصَارَهُمْ كُلَّمَا أَضَاءَ لَهُمْ مَشَوْا فِيهِ وَإِذَا أَظْلَمَ عَلَيْهِمْ  
 قَامُوا وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ لَذَهَبَ بِسَمْعِهِمْ وَأَبْصَرِهِمْ إِنْ أَلَّ اللَّهُ عَلَىٰ  
 كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٠﴾ يَا أَيُّهَا النَّاسُ اعْبُدُوا رَبَّكُمُ الَّذِي  
 خَلَقَكُمْ وَالَّذِينَ مِنْ قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿٢١﴾ الَّذِي جَعَلَ لَكُمُ  
 الْأَرْضَ فِرَاشًا وَالسَّمَاءَ بِنَاءً وَأَنْزَلَ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً فَأَخْرَجَ  
 بِهِ مِنَ الشِّجَرَاتِ رِزْقًا لَكُمْ فَلَا تَجْعَلُوا لِلَّهِ أَنْدَادًا وَأَنْتُمْ  
 تَعْلَمُونَ ﴿٢٢﴾ وَإِنْ كُنْتُمْ فِي رَيْبٍ مِمَّا نَزَّلْنَا عَلَىٰ عَبْدِنَا فَأْتُوا  
 بِسُورَةٍ مِثْلِهِ وَادْعُوا شُهَدَاءَكُمْ مِنْ دُونِ اللَّهِ إِنْ  
 كُنْتُمْ صَادِقِينَ ﴿٢٣﴾ فَإِنْ لَمْ تَفْعَلُوا وَلَنْ تَفْعَلُوا فَاتَّقُوا النَّارَ  
 الَّتِي وَقُودُهَا النَّاسُ وَالْحِجَارَةُ أُعِدَّتْ لِلْكَافِرِينَ ﴿٢٤﴾

قُلْنَا أَهْطُوا مِنْهَا جَمِيعًا مَّا يَأْتِيَنَّكُمْ مِنِّي هُدًى فَمَنْ تَبِعَ  
 هُدَايَ فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٢٨﴾ وَالَّذِينَ كَفَرُوا  
 وَكَذَّبُوا بِآيَاتِنَا أُولَٰئِكَ أَصْحَابُ النَّارِ هُمْ فِيهَا خَالِدُونَ ﴿٢٩﴾  
 يٰبَنِي إِسْرَائِيلَ اذْكُرُوا نِعْمَتِيَ الَّتِي أَنْعَمْتُ عَلَيْكُمْ وَأَوْفُوا بِعَهْدِي  
 أُوفِ بِعَهْدِكُمْ وَإِيَّيَ فَارْهَبُونِ ﴿٤٠﴾ وَءَامِنُوا بِمَا أَنْزَلْتُ مُصَدِّقًا  
 لِّمَا مَعَكُمْ وَلَا تَكُونُوا أَوَّلَ كَافِرٍ بِهِ ۗ وَلَا تَشْتَرُوا بِآيَاتِي  
 ثَمَنًا قَلِيلًا وَإِيَّيَ فَاتَّقُونِ ﴿٤١﴾ وَلَا تَلْسُوا الْحَقَّ بِالْبَطْلِ وَتَكْتُمُوا  
 الْحَقَّ وَأَنْتُمْ تَعْمُونَ ﴿٤٢﴾ وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَءَاتُوا الزَّكَاةَ  
 وَارْكَعُوا مَعَ الرَّاكِعِينَ ﴿٤٣﴾ أَتَأْمُرُونَ النَّاسَ بِالْبِرِّ  
 وَتَنْسَوْنَ أَنْفُسَكُمْ وَأَنْتُمْ تَتْلُونَ الْكِتَابَ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿٤٤﴾  
 وَأَسْتَعِينُوا بِالصَّبْرِ وَالصَّلَاةِ وَإِنَّهَا لَكَبِيرَةٌ إِلَّا عَلَى الْخَاشِعِينَ  
 ﴿٤٥﴾ الَّذِينَ يَظُنُّونَ أَنَّهُمْ مُلْقَوْنَ رَبَّهُمْ وَأَنَّهُمْ إِلَيْهِ رَاجِعُونَ ﴿٤٦﴾  
 يٰبَنِي إِسْرَائِيلَ اذْكُرُوا نِعْمَتِيَ الَّتِي أَنْعَمْتُ عَلَيْكُمْ وَأَنِّي فَضَّلْتُكُمْ  
 عَلَى الْعَالَمِينَ ﴿٤٧﴾ وَاتَّقُوا يَوْمًا لَا تَجْزِي نَفْسٌ عَنْ نَفْسٍ شَيْئًا  
 وَلَا يُقْبَلُ مِنْهَا شَفَعَةٌ وَلَا يُؤْخَذُ مِنْهَا عَدْلٌ وَلَا هُمْ يُنصَرُونَ ﴿٤٨﴾



وَاتَّبَعُوا مَا تَتْلُوا الشَّيْطَانُ عَلَىٰ مُلْكٍ سُلَيْمَنَ ۗ وَمَا كَفَرَ  
 سُلَيْمَنُ ۗ وَلَكِنَّ الشَّيْطَانَ كَفَرُوا يُعَلِّمُونَ النَّاسَ  
 السِّحْرَ وَمَا أُنزِلَ عَلَى الْمَلَكَيْنِ بِبَابِلَ هَارُوتَ وَمَرْوَتَ ۗ  
 وَمَا يَعْلَمَانِ مِنْ أَحَدٍ حَتَّى يَقُولَا إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا  
 تَكْفُرْ ۗ فَيَتَعَلَّمُونَ مِنْهُمَا مَا يُفَرِّقُونَ بِهِ بَيْنَ الْمَرْءِ  
 وَزَوْجِهِ ۗ وَمَا هُمْ بِضَارِّينَ بِهِ مِنْ أَحَدٍ إِلَّا بِإِذْنِ اللَّهِ ۗ  
 وَيَتَعَلَّمُونَ مَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنْفَعُهُمْ ۗ وَلَقَدْ عَلِمُوا لَمَنِ  
 اشْتَرَاهُ مَا لَهُ فِي الْآخِرَةِ مِنْ خَلْقٍ وَلَبَسَ مَا شَرَوْا بِهِ  
 أَنفُسَهُمْ لَوْ كَانُوا يَعْلَمُونَ ﴿١١٢﴾ وَلَوْ أَنَّهُمْ ءَامَنُوا وَاتَّقَوْا  
 لَمَثُوبَةٌ مِّنْ عِنْدِ اللَّهِ خَيْرٌ لَّوْ كَانُوا يَعْلَمُونَ ﴿١١٣﴾  
 يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا لَا تَقُولُوا رَاعِنَا وَقُولُوا انظُرْنَا  
 وَاسْمَعُوا ۗ وَلِلْكَافِرِينَ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١١٤﴾ مَا يَوَدُّ  
 الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ وَلَا الْمُشْرِكِينَ  
 أَنْ يُنَزَّلَ عَلَيْكُمْ مِنْ خَيْرٍ مِّنْ رَبِّكُمْ ۗ وَاللَّهُ يَخْتَصُّ  
 بِرَحْمَتِهِ مَن يَشَاءُ ۗ وَاللَّهُ ذُو الْفَضْلِ الْعَظِيمِ ﴿١١٥﴾

أُحِلَّ لَكُمْ لَيْلَةَ الصِّيَامِ الرَّفَثُ إِلَى نِسَائِكُمْ هُنَّ  
 لِبَاسٌ لَكُمْ وَأَنْتُمْ لِبَاسٌ لَهُنَّ عَلِمَ اللَّهُ أَنَّكُمْ كُنْتُمْ  
 تَخْتَانُونَ أَنْفُسَكُمْ فَتَابَ عَلَيْكُمْ وَعَفَا عَنْكُمْ فَالْآنَ  
 بَشِّرُوهُنَّ وَابْتَغُوا مَا كَتَبَ اللَّهُ لَكُمْ وَكُلُوا وَاشْرَبُوا  
 حَتَّى يَتَبَيَّنَ لَكُمْ الْخَيْطُ الْأَبْيَضُ مِنَ الْخَيْطِ الْأَسْوَدِ مِنَ  
 الْفَجْرِ ثُمَّ أَتَمُوا الصِّيَامَ إِلَى اللَّيْلِ وَلَا تُبَشِّرُوهُنَّ وَأَنْتُمْ  
 عَاكِفُونَ فِي الْمَسَجِدِ تِلْكَ حُدُودُ اللَّهِ فَلَا تَقْرُبُوهَا كَذَلِكَ  
 يُبَيِّنُ اللَّهُ آيَاتِهِ لِلنَّاسِ لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ ﴿١٨٧﴾ وَلَا تَأْكُلُوا  
 أَمْوَالَكُمْ بَيْنَكُمْ بِالْبَاطِلِ وَتُدْلُوا بِهَا إِلَى الْحُكَّامِ  
 لِيَأْكُلُوا فَرِيقًا مِنْ أَمْوَالِ النَّاسِ بِالْإِثْمِ وَأَنْتُمْ تَعْلَمُونَ  
 ﴿١٨٨﴾ \* يَسْأَلُونَكَ عَنِ الْأَهْلِ قُلْ هِيَ مَوَاقِيتُ لِلنَّاسِ وَالْحَجِّ  
 وَلَيْسَ الْبِرُّ بِأَنْ تَأْتُوا الْبُيُوتَ مِنْ ظُهُورِهَا وَلَكِنَّ الْبِرَّ  
 مَنْ اتَّقَىٰ وَأَتَى الْبُيُوتَ مِنْ أَبْوَابِهَا وَأَتَقُوا اللَّهَ  
 لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿١٨٩﴾ وَقَاتِلُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ الَّذِينَ  
 يُقَاتِلُونَكُمْ وَلَا تَعْتَدُوا إِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ الْمُعْتَدِينَ ﴿١٩٠﴾



وَالَّذِينَ يَتُوفَوْنَ مِنْكُمْ وَيَذُرُونَ أَزْوَاجًا يَتَرَبَّصْنَ بِأَنْفُسِهِنَّ  
 أَرْبَعَةَ أَشْهُرٍ وَعَشْرًا فَإِذَا بَلَغْنَ أَجَلَهُنَّ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ  
 فِي مَا فَعَلْنَ فِي أَنْفُسِهِنَّ بِالْمَعْرُوفِ وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ  
 ﴿٢٢٤﴾ وَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ فِي مَا عَرَّضْتُمْ بِهِ مِنْ خِطْبَةِ النِّسَاءِ  
 أَوْ أَكْنَنْتُمْ فِي أَنْفُسِكُمْ عَلِمَ اللَّهُ أَنَّكُمْ سَتَذْكُرُونَهُنَّ  
 وَلَكِنْ لَا تُوَاعِدُوهُنَّ سِرًّا إِلَّا أَنْ تَقُولُوا قَوْلًا مَعْرُوفًا  
 وَلَا تَعْرُضُوا عُقْدَةَ النِّكَاحِ حَتَّى يَبْلُغَ الْكِتَابُ أَجَلَهُ  
 وَعَلِمُوا أَنَّ اللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِي أَنْفُسِكُمْ فَاحْذَرُوهُ وَأَعْلَمُوا  
 أَنَّ اللَّهَ غَفُورٌ حَلِيمٌ ﴿٢٢٥﴾ لَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ إِنْ طَلَقْتُمُ النِّسَاءَ  
 مَا لَمْ تَمْسُوهُنَّ أَوْ تَفْرِضُوا لَهُنَّ فَرِيضَةً وَمَتَّعُوهُنَّ عَلَى  
 الْمَوْسِعِ قَدَرَهُ وَعَلَى الْمُقْتِرِ قَدَرُهُ مَتَّعًا بِالْمَعْرُوفِ حَقًّا عَلَى  
 الْمُحْسِنِينَ ﴿٢٢٦﴾ وَإِنْ طَلَقْتُمُوهُنَّ مِنْ قَبْلِ أَنْ تَمْسُوهُنَّ وَقَدْ  
 فَرَضْتُمْ لَهُنَّ فَرِيضَةً فَنَصِفْ مَا فَرَضْتُمْ إِلَّا أَنْ يَعْفُونَ  
 أَوْ يَعْفُوا الَّذِي بِيَدِهِ عُقْدَةُ النِّكَاحِ وَأَنْ تَعْفُوا أَقْرَبُ لِلتَّقْوَى  
 وَلَا تَنْسُوا الْفَضْلَ بَيْنَكُمْ إِنْ اللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿٢٢٧﴾

وَمَثَلُ الَّذِينَ يُنْفِقُونَ أَمْوَالَهُمْ ابْتِغَاءَ مَرْضَاتِ اللَّهِ  
 وَتَثْبِيْتًا مِّنْ أَنْفُسِهِمْ كَمَثَلِ جَنَّةٍ بِرَبْوَةٍ أَصَابَهَا وَابِلٌ  
 فَتَاتَتْ أَكْلَهَا ضِعْفَيْنِ فَإِن لَّمْ يُصِبْهَا وَابِلٌ فَطَلٌّ  
 وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ ﴿٢١٥﴾ أَيُودُ أَحَدُكُمْ أَن تَكُونَ لَهُ  
 جَنَّةٌ مِّنْ نَّخِيلٍ وَأَعْنَابٍ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ  
 فِيهَا مِنْ كُلِّ الثَّمَرَاتِ وَأَصَابَهُ الْكِبَرُ وَلَهُ ذُرِّيَةٌ  
 ضِعْفَاءُ فَاصَابَهَا إِعْصَارٌ فِيهِ نَارٌ فَاحْتَرَقَتْ كَذَلِكَ  
 يُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمْ الْآيَاتِ لَعَلَّكُمْ تَتَفَكَّرُونَ ﴿٢١٦﴾ يَا أَيُّهَا  
 الَّذِينَ ءَامَنُوا أَنْفِقُوا مِنْ طَيِّبَاتِ مَا كَسَبْتُمْ وَمِمَّا أَخْرَجْنَا  
 لَكُمْ مِنَ الْأَرْضِ وَلَا تَتَمَنَّوْا الْخَيْثَ مِنْهُ تُنْفِقُونَ  
 وَلَسْتُمْ بِتَّائِبِينَ إِلَّا أَنْ تُغْمِضُوا فِيهِ وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ غَنِيٌّ  
 حَمِيدٌ ﴿٢١٧﴾ الشَّيْطَانُ يُعِدُّكُمْ لِالْفَقْرِ وَيَأْمُرُكُمْ بِالْفَحْشَاءِ  
 وَاللَّهُ يُعِدُّكُمْ مَغْفِرَةً مِّنْهُ وَفَضْلًا وَاللَّهُ وَاسِعٌ عَلِيمٌ  
 ﴿٢١٨﴾ يُؤْتِي الْحِكْمَةَ مَنْ يَشَاءُ وَمَنْ يُؤْتَ الْحِكْمَةَ فَقَدْ  
 أُوتِيَ خَيْرًا كَثِيرًا وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّا أُولُو الْأَلْبَابِ ﴿٢١٩﴾



\* وَإِنْ كُنْتُمْ عَلَى سَفَرٍ وَلَمْ تَجِدُوا كِتَابًا فَرِهْنِ مَقْبُوضَةً  
 فَإِنْ مِنْ بَعْضِكُمْ بَعْضًا فُلْيُودِ الَّذِي أُوتِيَتْ مِنْ أَمْنَتِهِ، وَلِيَتَّقِ  
 اللَّهَ رَبَّهُ، وَلَا تَكْتُمُوا الشَّهَادَةَ وَمَنْ يَكْتُمْهَا فَإِنَّهُ  
 إِثْمٌ قَلْبُهُ، وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ عَلِيمٌ ﴿٢٨٢﴾ لِلَّهِ مَا فِي السَّمَوَاتِ  
 وَمَا فِي الْأَرْضِ وَإِنْ تُبَدُّوا مَا فِي أَنْفُسِكُمْ أَوْ تُخَفُّوهُ  
 يَحْسِبْكُمْ بِهِ اللَّهُ فَيَغْفِرْ لِمَنْ يَشَاءُ وَيُعَذِّبْ مَنْ يَشَاءُ  
 وَاللَّهُ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٨٣﴾ ءَامِنَ الرَّسُولُ بِمَا أُنزِلَ إِلَيْهِ  
 مِنْ رَبِّهِ، وَالْمُؤْمِنُونَ كُلُّ ءَامِنَ بِاللَّهِ وَمَلَائِكَتِهِ  
 وَكُتُبِهِ، وَرُسُلِهِ، لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِنْ رُسُلِهِ، وَقَالُوا  
 سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا غُفْرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيْكَ الْمَصِيرُ ﴿٢٨٤﴾ لَا يَكْفُرُ  
 اللَّهُ نَفْسًا إِلَّا أَوْسَعَهَا لَهَا مَا كَسَبَتْ وَعَلَيْهَا مَا اكْتَسَبَتْ  
 رَبَّنَا لَا تُؤَاخِذْنَا إِنْ نَسِينَا أَوْ أَخْطَأْنَا رَبَّنَا وَلَا تَحْمِلْ  
 عَلَيْنَا إَصْرًا كَمَا حَمَلْتَهُ، وَعَلَى الَّذِينَ مِنْ قَبْلِنَا رَبَّنَا  
 وَلَا تَحْمِلْنَا مَا لَا طَاقَةَ لَنَا بِهِ، وَأَعْفُ عَنَّا وَاعْفِرْ لَنَا  
 وَارْحَمْنَا أَنْتَ مَوْلَانَا فَانصُرْنَا عَلَى الْقَوْمِ الْكَافِرِينَ ﴿٢٨٥﴾

286 – Allah ne charge pas une âme<sup>120</sup> sans qu'Il lui trouve des issues favorables<sup>121</sup>. Elle aura ce qu'elle a engrangé et sera débitrice de ce qu'elle aura fait. Seigneur, ne nous afflige pas de nos oublis ou de nos erreurs. Seigneur, ne nous charge pas des peines dont Tu as chargé ceux qui nous ont précédés. Seigneur, ne nous charge pas de ce que nous ne pouvons porter. Sois indulgent à notre égard, pardonne-nous et accorde-nous Ta miséricorde, Tu es notre Seigneur et Maître. Fais-nous vaincre le peuple des incroyants

266 – Y a-t-il quelqu'un pour ne pas désirer un jardin planté de palmiers et de vignes où couleraient des ruisseaux et qui produirait toutes sortes de fruits ? Admettons que celui-ci vieillisse et laisse derrière lui des enfants encore faibles, tandis que son jardin est fouetté par un vent de folie et qu'un incendie l'a ravagé. C'est ainsi qu'Allah vous expose Ses versets 108, peut-être réfléchirez-vous !

267 – Ô vous qui croyez, dépensez en aumône une partie de vos biens, et des produits de la terre. Ne donnez pas ce qui est avarié, à moins de le faire sans intention maligne pour autant que vous fermiez les yeux à ce sujet. Sachez qu'Allah est autosuffisant, Il est digne de louanges.

268 – Satan vous prépare [un lit] de misère et vous ordonne la turpitude ; Allah, au contraire, promet de vous pardonner et de vous bénir, Il est immense et savant.

269 – Il gratifie de sagesse qui Il veut. Celui qui en est le récipiendaire sera couvert d'un grand bien, ce que seuls les êtres doués d'esprit s'en souviennent.

270 – Quelque offrande que vous fassiez, quelque intention que vous nourrissiez, Allah le sait. Les injustes n'auront pas de partisans pour les défendre.

271 – Si vous faites une aumône, cela est une action louable ; mais la donne

234 – Lorsque certains d’entre vous décèdent en laissant des épouses, celles-ci doivent observer une période de viduité de quatre mois et dix jours. Passé ce délai, personne ne trouverait à redire si elles disposaient d’elles-mêmes, pour autant qu’elles respectent les formes prescrites. Allah est très informé de ce que vous faites.

235 – Il n’y a aucun grief à vous faire si vous décidez de demander en mariage telle femme durant son délai de viduité ou si, à l’inverse, vous gardez pour vous un tel désir. Allah sait que vous y pensez dans votre for intérieur. Toutefois, il ne faut rien leur promettre en secret, hormis des engagements ordinaires. Ne vous engagez avec elle dans le mariage que lorsque le délai est atteint. Sachez qu’Allah sait ce que vous tramez. Tenez-en compte, Il est Celui qui pardonne et qui est plein de sa mansuétude<sup>90</sup>.

236 – Il ne vous sera fait aucun grief si vous répudiez des femmes que vous n’avez pas touchées et avec qui vous vous êtes engagés sans aller au-delà. Cependant, celles à qui vous avez promis une dot recevront une partie de celle-ci. L’homme fortuné donnera selon ses moyens et celui qui est dans le besoin donnera selon ses moyens en vertu des usages établis. Telle est l’obligation des hommes de bien.

237 – Si, en revanche, vous les avez répudiées avant de les avoir touchées, mais que vous vous êtes engagés envers elles au versement d’un douaire, vous leur en verserez la moitié, à moins qu’elles ne se désistent ou que ne se désiste celui qui détient le contrat de mariage. Se désister est plus proche de la piété. N’oubliez pas d’être compatissants l’un envers l’autre. Allah observe tout ce que vous faites.

238 – Observez scrupuleusement les prières, particulièrement la prière médiane, et tenez-vous debout et avec ferveur devant Allah.

239 – Si vous avez peur [de quelque danger], priez en marchant ou à cheval, mais dès que vous vous sentez en sécurité, invoquez Allah comme il vous a été appris, alors que vous ne saviez point.

240 – Ceux qui parmi vous décèdent et laissent des épouses, qu'ils consentent en leur faveur un legs de la valeur d'une année et qu'elles ne puissent être expulsées de chez elles. Si toutefois elles désirent quier , il ne vous est fait 43

221 – N'épousez les femmes polythéistes que si elles décident de croire. Une esclave croyante vaut mieux que la polythéiste, quand bien même elle vous plaît. De même, ne mariez pas vos filles à des incroyants tant qu'ils n'ont pas cru, car l'esclave croyant est meilleur que le polythéiste, même si ce dernier vous séduit. Ceux-là appellent à l'enfer tandis que Dieu vous invite sur le bon chemin, celui du paradis, le pardon Lui incombe. Allah livre Ses signes aux hommes, peut-être réfléchiront-ils !

222 – Ils t'interrogent à propos des menstrues<sup>84</sup> ; dis qu'il s'agit d'un mal. Éloignez-vous des femmes durant leurs règles<sup>85</sup> et ne les approchez que lorsqu'elles se purifient. Si elles se purifient, joignez-vous à elles par là où Allah vous a ordonné. Allah aime ceux qui se repentent ; Il aime les purs.

223 – Vos femmes sont un champ de labour pour vous : cultivez votre champ de la manière qui vous convient, et oeuvrez pour vous-mêmes préalablement. Craignez Allah et sachez que vous allez Le rencontrer. Apporte [ô Prophète] la bonne nouvelle aux croyants.

224 – Ne prenez pas Allah comme obstacle à vos serments, à moins que vous ne soyez croyants et pieux, et que vous n'établissiez la concorde entre les gens. Allah est Celui qui entend et qui sait.

225 – Allah ne vous reprendra guère pour vos vaines spéculations, mais Il vous demandera des comptes sur ce que vos coeurs auront nourri. Allah est Celui qui pardonne, Il est magnanime.

186 – Et si Mes serviteurs t’interrogent à Mon sujet, Je suis proche. Je réponds au voeu de celui qui M’aura invoqué. Pour autant qu’ils Me répondent et qu’ils croient en Moi, ils seront bien orientés<sup>60</sup>.

187 – Il vous est permis au cours des nuits de jeûne de vous tourner<sup>61</sup> vers vos femmes, lesquelles sont un vêtement pour vous comme vous êtes un vêtement pour elles, car Dieu a su que vous vous limitiez<sup>62</sup>. Il vous a pardonné et vous a graciés, vous pouvez maintenant les entreprendre et assouvir ce que Dieu vous a autorisé. Mangez et buvez jusqu’à ce que vous distinguiez à l’aube le fil blanc du fil noir. Ensuite, vous accomplirez le jeûne jusqu’à la tombée de la nuit. N’approchez pas vos femmes tout le temps que durera votre retraite<sup>63</sup> à la mosquée. Telles sont les prescriptions d’Allah<sup>64</sup>. Ne vous en approchez pas, car c’est ainsi qu’Allah expose Ses signes aux gens, dans l’espoir qu’ils Le craignent.

188 – Ne prétextez aucune fausse raison pour dévorer vos biens mutuels. Et ne les marchandez pas auprès de quelques juges afin de vous donner des raisons de le faire de manière vénale, alors même que vous en êtes conscients.

189 – Ils t’interrogeront au sujet des lunaisons. Dis : Ce sont des repères dans le temps pour les hommes et pour le pèlerinage. Quant à la piété, elle n’est pas liée au fait de rentrer chez soi par-derrière<sup>65</sup>, elle consiste à craindre Dieu et à rentrer chez soi par les portes ordinaires. Craignez Dieu, puissiez-vous être heureux<sup>66</sup>.

190 – Combattez dans la voie de Dieu ceux qui vous combattent, mais ne soyez pas des provocateurs<sup>67</sup>, car Allah n’aime pas les transgresseurs.

191 – Tuez-les partout où vous les rencontrerez ; chassez-les des endroits d’où ils vous ont chassés, car la subversion est plus grave que le meurtre. En revanche, il ne faut pas les

combattre au sein de la Mosquée sacrée jusqu'à ce qu'ils engagent les hostilités. Mais dès lors qu'ils vous combattent, tuez-les, car tel est le traitement des incroyants.

192 – S'ils interrompent leur agression, [vous en ferez de même] Allah est Celui qui pardonne et qui fait miséricorde.

193 – Quant au combat, il doit aller jusqu'à ce que la discorde<sup>68</sup> cesse et que la religion de Dieu s'impose. Sitôt l'agression finie, l'hostilité ne sera plus 37

150 – De quelque endroit que tu sortes, tourne ton visage en direction de la Mosquée sacrée. Où que vous soyez, tournez vos visages dans cette direction. De la sorte, nul ne vous fera de reproche, à l'exception de ceux qui se sont mépris. Ne les craignez point ; craignez-Moi plutôt, afin que Je vous comble de Mes bienfaits. Peut-être seriez-vous bien orientés.

151 – De même, Nous vous avons envoyé un messager issu de vos rangs ; il vous récite Nos versets, vous purifie, vous enseigne le Livre et la sagesse. Il vous enseignera ce que vous ne saviez point.

152 – Souvenez-vous de Moi, Je me souviendrai de vous. Soyez reconnaissants et non ingrats.

153 – Ô vous qui croyez, armez-vous de patience et aidez-vous de beaucoup de prières. Allah est solidaire avec ceux qui patientent.

154 – Ne dites pas que ceux qui meurent au service de Dieu sont des morts, mais des vivants. Mais vous n'en avez pas conscience.

155 – Nous vous éprouvons par la peur, par la faim, par une diminution de biens ou de personnes, et moins de récoltes. Mais annonce la bonne nouvelle à ceux qui persévèrent.

156 – Ceux [notamment] qui, lorsqu'ils sont atteints de quelque mal, disent : Nous sommes à Allah, et nous finissons tous par Lui revenir.

100 – Ainsi, chaque fois qu'ils prennent un engagement, un autre clan le récuse, car la plupart sont des mécréants.

101 – Et lorsqu'un prophète s'est présenté à eux de la part de Dieu, bien que confirmant ce qu'ils avaient déjà reçu, un clan parmi eux a rejeté derrière lui le Livre de Dieu, en faisant semblant de ne rien savoir.

102 – Ils ont suivi ce que racontaient les démons au sujet du règne de Salomon, mais Salomon ne s'est pas rétracté, tandis que les démons, devenus incrédules, sont tombés dans l'infidélité. Ils apprennent la magie aux hommes et tout ce qui a été révélé, à Babylone, aux deux anges Harout et Marout. Ceux-ci disaient à ceux qui les écoutaient qu'ils cherchaient à les séduire et qu'il ne fallait point les suivre. Cependant, ils apprennent d'eux les savoirs qui séparent et qui divisent les couples. Ils ne nuisent à personne, sans l'accord de Dieu. Toutefois, les gens apprennent des choses qui leur sont nuisibles et qui ne leur servent à rien. Ils ont su que ce qu'ils avaient troqué en matière de conduite ou de vêtements ne leur serait d'aucune valeur dans la vie future. Si au moins ils savaient.

103 – S'ils avaient cru et s'ils avaient été pieux, la récompense de Dieu aurait été plus satisfaisante. Le savaient-ils ? 28

42 – N’habiliez pas la vérité de mensonge. Ne dissimulez pas la vérité, alors que vous savez.

43 – Accomplissez vos prières, donnez l’aumône et inclinez-vous avec ceux qui s’inclinent.

44 – Demandez-vous aux gens une bonté que vous oubliez d’observer, alors même que vous lisez le Livre ? N’allez-vous pas revenir à la raison ?

45 – Entourez-vous de patience et de prière, celles-ci sont certes lourdes à porter, hormis pour les humbles,

46 – ...ceux qui ont la conviction de rencontrer leur Dieu, car c’est vers Lui qu’ils retourneront.

47 – Ô fils d’Israël, souvenez-vous des bienfaits dont Je vous ai comblés, car Je vous ai préférés à tous les peuples.

48 – Croyez à l’avènement d’un jour où nulle âme n’intercédera pour une autre, et où aucune pitié ne lui sera accordée, nulle compensation non plus, tandis que personne ne sera secouru.

49 – C’est alors que Nous vous sauvâmes des gens de Pharaon, dont vous n’aurez vu que violence. Ils égorgeaient vos fils et épargnaient vos filles<sup>9</sup>. C’était en cela une terrible épreuve venue de votre Dieu.

50 – Souvenez-vous, lorsque Nous ouvrîmes la mer pour vous sauver, tandis que Nous faisons périr Pharaon et les siens pendant que vous les regardiez !

51 – Alors que durant quarante nuits, nous avons promis à Moïse une rencontre, vous avez préféré en son absence adorer le Veau<sup>10</sup>. Vous avez été injustes.

52 – Ensuite, Nous vous avons pardonné, dans l’espoir que vous soyez reconnaissants.

53 – Souvenez-vous, lorsque Nous avons donné le Livre à Moïse et le sens du discernement, afin que vous soyez bien guidés.

20 – Peu s'en faut que l'éclair ne les prive de la vue. Dès lors qu'il brille, ils avancent, mais, sitôt l'obscurité revenue, ils s'arrêtent. Or, s'Il le voulait, Allah les priverait de leur vue et de leur audition, car Allah est puissant en toute chose.

21 – Ô vous les hommes, adorez le Dieu qui vous a créés, ainsi que ceux qui vous ont précédés. Peut-être Le craindrez-vous.

22 – Qui a fait pour vous de la terre une couche et du ciel un toit ? Du ciel, Il a fait descendre une eau, grâce à laquelle Il a fait éclore des fruits. Ne mettez pas Allah en rivalité, alors que vous êtes informés.

23 – Si vous doutez de la véracité du message que Nous avons révélé à Notre serviteur, donnez-en une sourate semblable et faites venir vos témoins autres qu'Allah si vous êtes véridiques.

24 – Si vous ne le faites pas et ne pouvez le faire, redoutez le feu qui se fournit en êtres humains et en pierres (les idoles), préparé spécialement pour les incrédules.

25 – Annonce la bonne nouvelle aux croyants, ceux qui ont réalisé des actions louables, qu'au paradis ils auront des jardins irrigués de fleuves souterrains. Chaque fois qu'ils cueilleront un fruit, ils diront : Voilà bien un fruit qui nous a été offert auparavant, mais il n'est semblable à celui qu'il y a sur terre que dans la forme. Aussi, ils auront des épouses purifiées qui demeureront pour l'éternité au paradis.

26 – Allah n'hésite pas à donner en parabole un moucheron<sup>5</sup> ou quelque chose de supérieur. Ceux qui croient savent bien qu'il s'agit là d'une preuve venant de leur Dieu, tandis que ceux qui ont abandonné toute croyance, ils se demanderont ce qu'Allah a voulu dire en recourant à ce symbole.

## SOURATE II

## LA VACHE

*Au nom de Dieu :  
celui qui fait miséricorde,  
le Miséricordieux.*

- <sup>1</sup> **A**LIF. Lam. Mim<sup>1</sup>.  
<sup>2</sup> Voici le Livre!  
 Il ne renferme aucun doute;  
 il est une Direction pour ceux qui craignent Dieu;  
<sup>3</sup> ceux qui croient au Mystère<sup>1</sup>;  
 ceux qui s'acquittent de la prière<sup>2</sup>;  
 ceux qui font l'aumône avec les biens<sup>3</sup>  
 que nous leur avons accordés<sup>4</sup>;  
<sup>4</sup> ceux qui croient à ce qui t'a été révélé  
 et à ce qui a été révélé avant toi<sup>1</sup>;  
 ceux qui croient fermement à la vie future.
- <sup>5</sup> Voilà ceux qui suivent une Voie  
 indiquée par leur Seigneur;  
 voilà ceux qui sont heureux!
- <sup>6</sup> Quant aux incrédules :  
 il est vraiment indifférent pour eux  
 que tu les avertisses  
 ou que tu ne les avertisses pas;  
 ils ne croient pas.
- <sup>7</sup> Dieu a mis un sceau<sup>1</sup>  
 sur leurs cœurs et sur leurs oreilles;  
 un voile est sur leurs yeux<sup>2</sup>  
 et un terrible châtement les attend.

- 17 Ils ressemblent à ceux qui ont allumé un feu.  
Lorsque le feu éclaire ce qui est alentour,  
Dieu leur retire la lumière;  
il les laisse dans les ténèbres,  
— eux ne voient rien —
- 18 sourds, muets, aveugles,  
ils ne reviendront jamais vers Dieu.
- 19 Ils sont semblables<sup>1</sup> à un nuage du ciel  
qui apporte des ténèbres, le tonnerre et des éclairs.  
Ils mettent leurs doigts dans leurs oreilles  
par crainte de la foudre  
et pour se préserver de la mort.  
— Dieu cerne les incrédules de tous les côtés —
- 20 Peu s'en faut  
que l'éclair ne leur ôte la vue.  
  
Lorsque l'éclair ne brille,  
ils marchent à sa clarté.  
Lorsque survient l'obscurité,  
ils s'arrêtent.  
  
Si Dieu le voulait,  
il les priverait de l'ouïe et de la vue.  
Dieu est puissant sur toute chose!
- 21 Ô vous les hommes!  
Servez votre Seigneur qui vous a créés,  
vous, et ceux qui ont vécu avant vous<sup>1</sup>.  
— Peut-être le craignez-vous —
- 22 De la terre, il a fait pour vous un lit de repos,  
et du firmament, un édifice.  
Il fait descendre du ciel une eau  
grâce à laquelle il fait surgir des fruits  
pour assurer votre subsistance.  
  
N'attribuez pas à Dieu de rivaux,  
alors que vous savez.
- 23 Si vous êtes dans le doute  
au sujet de ce que nous avons révélé  
à notre serviteur<sup>1</sup>,

je serai fidèle à votre alliance<sup>1</sup>.  
— Craignez-moi! —

<sup>41</sup> Croyez à ce que j'ai révélé,  
confirmant<sup>1</sup> ce que vous avez déjà reçu.  
Ne soyez pas les premiers à ne pas y croire;  
ne troquez pas mes Signes à vil prix.  
— Craignez-moi! —

<sup>42</sup> Ne dissimulez pas la Vérité en la revêtant du mensonge  
Ne cachez pas la Vérité, alors que vous savez.

<sup>43</sup> Acquittez-vous de la prière,  
faites l'aumône<sup>1</sup>;  
inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent<sup>2</sup>.

<sup>44</sup> Commanderez-vous aux hommes la bonté,  
alors que, vous-mêmes, vous l'oubliez?  
Vous lisez le Livre;  
ne comprenez-vous pas?

<sup>45</sup> Demandez l'aide de la patience<sup>1</sup> et de la prière :  
c'est vraiment pénible,  
sauf pour les humbles

<sup>46</sup> car ils savent qu'ils rencontreront leur Seigneur,  
et qu'ils retourneront à lui.

<sup>47</sup> Ô fils d'Israël!  
Souvenez-vous des bienfaits dont je vous ai comblés.  
Je vous ai préférés à tous les mondes<sup>1</sup>!

<sup>48</sup> Redoutez un Jour :  
où nul ne sera récompensé pour autrui,  
où nulle intercession ne sera acceptée,  
où nulle compensation ne sera admise,  
où personne ne sera secouru<sup>1</sup>.

<sup>49</sup> Nous vous avons délivrés des gens de Pharaon<sup>1</sup> :  
ils vous infligeaient de graves tourments :  
ils égorgeaient vos fils  
et ils laissaient vivre vos filles<sup>2</sup> :  
Ce fut, de la part de votre Seigneur,  
une terrible épreuve.

<sup>95</sup> Mais ils ne la souhaitent jamais,  
à cause des œuvres que leurs mains ont accomplies<sup>1</sup>.  
— Dieu connaît les injustes —

<sup>96</sup> Tu les trouveras les plus avides des hommes à vivre.  
Tel, parmi les polythéistes<sup>1</sup>, voudrait durer mille ans;  
cela ne leur éviterait pas le châtement.  
— Dieu voit parfaitement ce qu'ils font<sup>2</sup> —

<sup>97</sup> Dis :  
« Qui est l'ennemi de Gabriel<sup>1</sup> ? »...  
— C'est lui qui a fait descendre sur ton cœur  
avec la permission de Dieu  
le Livre qui confirme<sup>2</sup> ce qui était avant lui :  
Direction et bonne nouvelle pour les croyants —

<sup>98</sup> « Celui qui est ennemi de Dieu,  
de ses anges, de ses prophètes,  
de Gabriel et de Mikaël ».  
— Dieu est l'ennemi des incrédules —

<sup>99</sup> Nous t'avons révélé des versets parfaitement clairs.  
Seuls, les pervers n'y croient pas.

<sup>100</sup> Chaque fois qu'ils concluent un pacte,  
plusieurs d'entre eux le rejettent :  
le plus grand nombre d'entre eux ne croit pas.

<sup>101</sup> Lorsqu'un prophète envoyé par Dieu est venu à eux,  
confirmant ce qu'ils avaient déjà reçu,  
plusieurs de ceux auxquels le Livre avait été donné  
rejetèrent derrière leur dos le Livre de Dieu,  
comme s'ils ne savaient rien.

<sup>102</sup> Ils ont approuvé<sup>1</sup> ce que les démons leur racontaient  
touchant le règne de Salomon.  
Salomon n'était pas incrédule,  
mais les démons sont incrédules<sup>2</sup>.

Ils enseignent aux hommes la magie,  
et ce qui, à Babil<sup>3</sup>, avait été révélé  
aux deux anges Harout et Marout<sup>4</sup>.

il vous enseigne le Livre et la Sagesse;  
il vous enseigne ce que vous ne saviez pas.

<sup>152</sup> Souvenez-vous de moi<sup>1</sup>,  
je me souviendrai de vous.  
Soyez reconnaissants envers moi,  
ne soyez pas ingrats envers moi.

<sup>153</sup> Ô vous qui croyez!  
Demandez l'aide de la patience et de la prière.  
Dieu est avec ceux qui sont patients.

<sup>154</sup> Ne dites pas  
de ceux qui sont tués dans le Chemin de Dieu :  
« Ils sont morts ! »  
Non!...  
Ils sont vivants,  
mais vous n'en avez pas conscience<sup>1</sup>.

<sup>155</sup> Nous vous éprouvons par un peu de crainte, de faim;  
par des pertes légères  
de biens, d'honneurs ou de récoltes<sup>1</sup>.

Annonce la bonne nouvelle à ceux qui sont patients,  
<sup>156</sup> à ceux qui disent, lorsqu'un malheur les atteint :  
« Nous sommes à Dieu et nous retournons à lui ».

<sup>157</sup> Voilà ceux sur lesquels descendent  
des bénédictions et une miséricorde de leur Seigneur.  
Ils sont bien dirigés.

<sup>158</sup> Al Çafa' et al Marwa comptent vraiment  
parmi les choses sacrées de Dieu.

Celui qui fait le grand Pèlerinage à la Maison  
ou bien le petit pèlerinage<sup>1</sup>  
ne commet pas de péché  
s'il accomplit les circuits rituels ici et là<sup>2</sup>.  
Celui qui s'en acquitte de bon gré fait bien.  
— Dieu est reconnaissant et il sait —

<sup>159</sup> Ceux qui cachent les Signes manifestes  
et la direction que nous avons révélée  
depuis que nous les avons fait connaître aux hommes

Qu'ils répondent donc à mon appel;  
qu'ils croient en moi.  
— Peut-être seront-ils bien dirigés —

- <sup>187</sup> La cohabitation avec vos femmes vous est permise  
durant la nuit qui suit le jeûne<sup>1</sup>.  
Elles sont un vêtement pour vous,  
vous êtes, pour elles, un vêtement.

Dieu savait que vous vous lésiez vous-mêmes;  
il est revenu vers vous;  
il vous a pardonné.  
Cohabitez maintenant avec vos femmes.  
Recherchez ce que Dieu vous a prescrit.

Mangez et buvez  
jusqu'à ce que l'on puisse distinguer à l'aube  
un fil blanc d'un fil noir<sup>2</sup>.  
Jeûnez, ensuite, jusqu'à la nuit.

N'ayez aucun rapport avec vos femmes  
lorsque vous êtes en retraite dans la mosquée.

Telles sont les Lois de Dieu;  
ne les transgressez pas<sup>3</sup>.  
Voilà comment Dieu explique aux hommes ses Signes.  
Peut-être le craindront-ils!

- <sup>188</sup> Ne dévorez pas à tort vos biens entre vous;  
n'en faites pas présent aux juges  
dans le but de manger injustement  
une part des biens d'autrui.  
Vous le savez parfaitement.

- <sup>189</sup> Ils t'interrogent au sujet des nouvelles lunes.  
Dis :  
« Ce sont, pour les hommes, des indications  
qui leur permettent de fixer  
les époques du Pèlerinage<sup>1</sup> ».

La piété<sup>2</sup> ne consiste pas  
à pénétrer dans vos maisons par derrière.

Voilà comment Dieu vous explique les Signes.  
Peut-être méditez-vous

<sup>220</sup> sur ce bas monde et sur la vie future.

Ils t'interrogent au sujet des orphelins;  
dis :

« Leur faire du bien est une bonne action;  
ils sont vos frères  
dès que vous les admettez parmi vous ».

Dieu distingue le corrupteur de celui qui fait le bien.  
Si Dieu le voulait, il vous affligerait.

— Dieu est puissant et juste —

<sup>221</sup> N'épousez pas de femmes polythéistes,  
avant qu'elles croient.

Une esclave croyante vaut mieux  
qu'une femme libre et polythéiste,  
même si celle-ci vous plaît.

Ne mariez pas vos filles à des polythéistes,  
avant qu'ils croient.

Un esclave croyant vaut mieux  
qu'un homme libre et polythéiste,  
même si celui-ci vous plaît<sup>1</sup>.

Voilà ceux qui vous appellent au Feu;  
Dieu vous appelle, avec sa permission,  
au Paradis et au pardon.

Il explique ses Signes aux hommes;  
peut-être réfléchiront-ils!

<sup>222</sup> Ils t'interrogent  
au sujet de la menstruation des femmes;  
dis :

« C'est un mal.

Tenez-vous à l'écart des femmes  
durant leur menstruation;

ne les approchez pas, tant qu'elles ne sont pas pures<sup>1</sup>.

Lorsqu'elles sont pures,  
allez à elles, comme Dieu vous l'a ordonné ».

— Dieu aime ceux qui reviennent sans cesse vers lui;  
il aime ceux qui se purifient —

Craignez Dieu!  
Sachez que Dieu voit parfaitement ce que vous faites.

- <sup>234</sup> Certains d'entre vous meurent en laissant des épouses :  
Celles-ci devront observer un délai  
de quatre mois et dix jours.  
Passé ce délai, on ne vous reprochera pas  
la façon dont elles disposeront d'elles-mêmes,  
conformément à l'usage.  
— Dieu est bien informé de ce que vous faites —

- <sup>235</sup> Il n'y aura aucune faute à vous reprocher,  
si vous faites allusion à une demande en mariage<sup>1</sup>,  
ou si vous ne parlez à personne de votre intention<sup>2</sup>;  
— Dieu sait que vous pensez à telles femmes —  
cependant, ne leur promettez rien en secret;  
dites-leur simplement les paroles qui conviennent.

Ne décidez pas la conclusion du mariage<sup>3</sup>,  
avant l'expiration du délai prescrit.

Sachez que Dieu sait ce qui est en vous.  
Prenez garde à lui!  
Sachez que Dieu est celui qui pardonne  
et qu'il est plein de mansuétude.

- <sup>236</sup> Il n'y aura aucune faute à vous reprocher  
si vous répudiez les femmes  
que vous n'aurez pas touchées  
ou celles à l'égard desquelles  
vous n'avez pas d'obligation<sup>1</sup>.  
Donnez-leur le nécessaire :  
l'homme aisé donnera selon ses moyens,  
et l'homme pauvre, selon ses moyens,  
— conformément à l'usage —  
C'est un devoir pour ceux qui font le bien.

- <sup>237</sup> Si vous répudiez des femmes  
avant de les avoir touchées  
ou celles auxquelles vous avez déjà versé  
ce qui leur est dû,  
donnez-leur la moitié  
de ce à quoi vous vous étiez engagés;

à moins qu'elles n'y renoncent,  
ou que celui qui détient le contrat de mariage  
ne se désiste.

Il est plus conforme à la piété<sup>1</sup> de se désister<sup>2</sup>.  
N'oubliez pas d'user de générosité  
les uns envers les autres.  
Dieu voit parfaitement ce que vous faites.

<sup>238</sup> Soyez assidus aux prières  
et à la prière du milieu du jour.  
Tenez-vous debout pour prier Dieu avec piété.

<sup>239</sup> En cas de danger, priez,  
soit à pied soit à cheval.

Lorsque vous vous sentez en sécurité,  
souvenez-vous de Dieu, comme il vous l'a enseigné,  
alors que vous ne saviez rien.

<sup>240</sup> Ceux d'entre vous qui sont rappelés à nous  
et qui laissent des épouses,  
feront, en leur faveur, un legs  
qui assurera leur entretien durant un an.  
Elles ne seront pas expulsées de leurs maisons<sup>1</sup>,  
mais, si elles en sortent, on ne vous reprochera pas  
la façon dont elles disposeront d'elles-mêmes,  
conformément à l'usage<sup>2</sup>.  
— Dieu est puissant et juste —

<sup>241</sup> Les femmes répudiées ont droit  
à une pension<sup>1</sup> convenable :  
la leur assurer est un devoir  
pour ceux qui craignent Dieu.

<sup>242</sup> Voilà comment Dieu vous explique ses Signes.  
Peut-être comprendrez-vous!

<sup>243</sup> N'as-tu pas vu ceux qui, craignant de mourir,  
sont sortis par milliers de leurs maisons?  
Dieu leur a dit : « Mourez! »  
Mais il les a fait ensuite revivre.  
Dieu est celui qui dispense la grâce aux hommes,  
mais la plupart d'entre eux ne sont pas reconnaissants.

la rosée y suppléera.

— Dieu voit parfaitement ce que vous faites —

- <sup>266</sup> Chacun d'entre vous ne souhaiterait-il pas posséder un jardin planté de palmiers et de vignes, où coulent les ruisseaux et qui contiendrait toute sorte de fruits ?

Voici que la vieillesse l'a atteint ;  
ses enfants sont chétifs ;  
un vent de feu a atteint le jardin et l'a brûlé.  
Voilà comment Dieu vous montre les Signes.  
— Peut-être réfléchirez-vous ! —

- <sup>267</sup> Ô vous qui croyez !  
Faites l'aumône des meilleures choses  
que vous avez acquises  
et des fruits que, pour vous,  
nous avons fait sortir de la terre.  
Ne choisissez pas<sup>1</sup> ce qui est vil  
pour le donner en aumône.

Vous ne choisissez ce qui est vil  
que dans la mesure où vous fermez les yeux.  
Sachez qu'en vérité Dieu se suffit à lui-même  
et qu'il est digne de louanges.

- <sup>268</sup> Le Démon vous menace de la pauvreté ;  
il vous ordonne des turpitudes.  
Dieu vous promet un pardon et une grâce.  
Dieu est présent partout et il sait.

- <sup>269</sup> Il donne la sagesse à qui il veut.  
Celui à qui la sagesse a été donnée  
bénéficie d'un grand bien.  
Ceux qui sont doués d'intelligence  
sont les seuls à s'en souvenir.

- <sup>270</sup> Quelque dépense en aumône que vous fassiez,  
quel que soit le vœu par lequel vous vous êtes engagés,  
Dieu le sait vraiment.  
Les injustes ne trouvent pas de défenseurs.

Ton pardon, notre Seigneur!  
Vers toi est le retour final!

<sup>286</sup> Dieu n'impose à chaque homme  
que ce qu'il peut porter<sup>1</sup>.

Le bien qu'il aura accompli lui reviendra,  
ainsi que le mal qu'il aura fait.

Notre Seigneur!  
Ne nous punis pas pour des fautes commises  
par oubli ou par erreur.

Notre Seigneur!  
Ne nous charge pas d'un fardeau semblable  
à celui dont tu chargeas ceux qui ont vécu avant nous.

Notre Seigneur!  
Ne nous charge pas de ce que nous ne pouvons porter.

Efface nos fautes!  
Pardonne-nous!  
Fais-nous miséricorde!

Tu es notre Maître!  
Donne-nous la victoire sur le peuple incrédule.

### SOURATE III

#### LA FAMILLE DE 'IMRAN

*Au nom de Dieu :  
celui qui fait miséricorde,  
le Miséricordieux.*

<sup>1</sup> ALIF, Lam, Mim.

<sup>2</sup> Dieu!...  
Il n'y a de Dieu que lui :  
le Vivant,  
celui qui subsiste par lui-même<sup>1</sup>!

## Résumé

Dans notre projet de recherche qui est porté sur « la traduction de l'expression de l'interdiction dans le saint Coran. Etude analytique et comparative de deux traductions de la sourate Al Baqara » traduction de Denise MASSON et de Malek CHEBEL comme modèle, nous avons posé une série de questions à savoir comment est-ce que les deux traducteurs ont-ils procédé pour la traduction des expressions d'interdiction ? Et est-ce que ils ont pu réexprimer leurs sens dans la langue d'arrivée ? Comment peut-on aboutir à une traduction correcte des expressions d'interdiction dans le coran ? Est-ce qu'on peut se contenter d'une traduction littérale sans recourir au contexte ou doit-on s'appuyer sur l'exégèse ? Et pour répondre à ces questions nous avons supposé que La compréhension des fonctions des expressions d'interdiction est nécessaire pour leurs traductions. Le contexte joue un rôle indispensable pour la détermination du sens. L'apport cognitif de l'exégèse coranique est capital dans toute tentative de traduction.

Nous avons essayé premièrement d'énumérer les difficultés que pose la traduction coranique, dans notre thème fait parti, ensuite nous avons donné une définition de l'expression d'interdiction et ses différentes fonctions, que nous avons soumis à une étude analytique et comparative dans les deux traductions celle de Denise MASSON, et Malek CHEBEL, afin de démontrer les difficultés que peuvent poser la traduction de ces expressions, et la reexpression de leur fonctions dans la langue d'arrivée, notre analyse est portée sur le volet linguistique en se basant sur l'approche de la stylistique comparée de VINAY et DARBELNET ainsi sur le volet sémantique en se basant sur l'approche herméneutique, tout on se réfère à l'exégèse de IBN KATHIR. A travers cette étude nous espérons attirer l'attention des traducteurs quant à la traduction de ces expressions cela pour ne pas occulter la parole divine. Et de montrer que malgré que la traduction littérale comme un procédé de traduction est omni présente dans la traduction coranique, mais le traducteur doit impérativement chercher d'autres mécanismes de traduction sans pour autant fausser le sens des versets coraniques. Comme nous espérons aussi que par notre démarche il y aura d'autres études traitant ce sujet là dans le but de l'approfondir beaucoup plus.

## ملخص

يندرج موضوع بحثنا في إطار دراسة تحليلية مقارنة للترجمة والذي تناولنا فيه « إشكالية ترجمة صيغ النهي في القرآن الكريم ومقابلة بين ترجمتين لسورة البقرة ».

حاولنا إعطاء لمحة عن ترجمة القرآن و الصعوبات التي قد يواجهها المترجم خلال عمله الترجمي.

ثم قدمنا تعريفا موجزا عن صيغ النهي ووظائفها كما أشارنا إلى النظريات الترجمية المعتمدة في عملنا هذا. نأمل من خلال موضوعنا لفت انتباه المترجمين حول أهمية ترجمة صيغ النهي قصد تجنب تحريف قول الله وعدم الاعتماد على الترجمة الحرفية لوحدها خلال ترجمة هذا النوع من النصوص. نأمل كذلك أن يكون لبحثنا هذا دورا في إثراء النقاش حول ترجمة النصوص القرآنية ونطمح أن تكون هناك أعمالا أخرى تتعمق في دراسته.

## Résumé

Dans notre projet de recherche qui est porté sur « la traduction de l'expression de l'interdiction dans le saint Coran. Etude analytique et comparative de deux traductions de la sourate Al Baqara » traduction de Denise MASSON et de Malek CHEBEL comme modèle, nous avons posé une série de questions à savoir comment est ce que les deux traducteurs ont –ils procédé pour la traduction des expressions d'interdiction ? Et est-ce que ils ont pu réexprimer leurs sens dans la langue d'arrivée ? Comment peut-on aboutir à une traduction correcte des expressions d'interdiction dans le coran ? Est-ce qu'on peut se contenter d'une traduction littérale sans recourir au contexte ou doit-on s'appuyer sur l'exégèse ? Et pour répondre à ces questions nous avons supposé que La compréhension des fonctions des expressions d'interdiction est nécessaire pour leurs traductions. Le contexte joue un rôle indispensable pour la détermination du sens. L'apport cognitif de l'exégèse coranique est capital dans toute tentative de traduction.

Nous avons essayé premièrement d'énumérer les difficultés que pose la traduction coranique, dans notre thème fait parti, ensuite nous avons donné une définition de l'expression d'interdiction et ses différentes fonctions, que nous avons soumis à une étude analytique et comparative dans les deux traductions celle de Denise MASSON, et Malek CHEBEL, afin de démontrer les difficultés que peuvent poser la traduction de ces expressions, et la reexpression de leur fonctions dans la langue d'arrivée, notre analyse est portée sur le volet linguistique en se basant sur l'approche de la stylistique comparée de VINAY et DARBELNET ainsi sur le volet sémantique en se basant sur l'approche herméneutique, tout on se réfère à l'exégèse de IBN KATHIR. A travers cette étude nous espérons attirer l'attention des traducteurs quant à la traduction de ces expressions cela pour ne pas occulter la parole divine. Et de montrer que malgré que la traduction littérale comme un procédé de traduction est omni présente dans la traduction coranique, mais le traducteur doit impérativement chercher d'autres mécanismes de traduction sans pour autant fausser le sens des versets coraniques. Comme nous espérons aussi que par notre démarche il y aura d'autres études traitant ce sujet là dans le but de l'approfondir beaucoup plus.

## ملخص

يندرج موضوع بحثنا في إطار دراسة تحليلية مقارنة للترجمة والذي تناولنا فيه «إشكالية ترجمة صيغ النهي في القرآن الكريم ومقابلة بين ترجمتين لسورة البقرة».

حاولنا إعطاء لمحة عن ترجمة القرآن و الصعوبات التي قد يواجهها المترجم خلال عمله الترجمي.

ثم قدمنا تعريفا موجزا عن صيغ النهي ووظائفها كما أشارنا إلى النظريات الترجمية المعتمدة في عملنا هذا. نأمل من خلال موضوعنا لفت انتباه المترجمين حول أهمية ترجمة صيغ النهي قصد تجنب تحريف قول الله وعدم الاعتماد على الترجمة الحرفية لوحدها خلال ترجمة هذا النوع من النصوص. نأمل كذلك أن يكون لبحثنا هذا دورا في إثراء النقاش حول ترجمة النصوص القرآنية ونطمح أن تكون هناك أعمالا أخرى تتعمق في دراسته.